



MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



THE WORLD BANK  
IBRD • IDA

SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT  
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt  
« UC-PIF »**

**Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes  
« PIFORES »**

---

# **PLAN DE SUIVI-EVALUATION**

## **2024-2030**

---

*Septembre 2024*



# Table des matières

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	7
II.	NECESSITE DU PLAN DE SUIVI - ÉVALUATION.....	8
III.	DESCRIPTION DES INDICATEURS DU CADRE DES RESULTATS .....	9
A)	INDICATEURS DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT .....	10
	INDICATEUR 1 : SUPERFICIE TERRESTRE SOUMISE A DES PRATIQUES DE GESTION DURABLE DU PAYSAGE. ....	10
B)	INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES PAR COMPOSANTE .....	13
	INDICATEUR 4 : SUPERFICIE FAISANT L'OBJET D'UNE PLANIFICATION ET D'UN SUIVI PARTICIPATIF DE LA GESTION DE L'UTILISATION DES TERRES. ....	13
	INDICATEUR 5 : VILLAGES SOUTENUS DANS LA PROVINCE PILOTE AVEC UN REGISTRE FONCIER OPERATIONNEL.....	14
	INDICATEUR 6 : MENAGES BENEFICIAIRES FORMES POUR APPLIQUER LES APPROCHES D'AUTONOMISATION DIRIGES PAR LES MENAGES ET LA COMMUNAUTE AFIN DE PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET DE FAIRE FACE AUX RISQUES D'EAS/SH.....	15
	INDICATEUR 7 : SERVICES TECHNIQUES SOUTENANT L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES.....	16
	INDICATEUR 8 : ENTITES PUBLIQUES DOTEES DE CAPACITES AMELIOREES EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES E&S. ....	17
	INDICATEUR 9 : SUPERFICIE SOUS SYSTEMES D'AGROFORESTERIE ET D'AFFORESTATION/REBOISEMENT.....	18
	INDICATEUR 10 : ZONE DE SAVANE ET DE FORET MISES EN DEFENS .....	19
	INDICATEUR 11 : SUPERFICIE SOUS GESTION FORESTIERE AMELIOREE.....	20
	INDICATEUR 12 : FORETS COMMUNAUTAIRES DIRIGES PAR LES POPULATIONS INDIGENES.....	21
	INDICATEUR 13 : ROUTES REHABILITEES .....	22
	INDICATEUR 14 : BENEFICIAIRES IMPLIQUES DANS LES CHAINES DE VALEUR DU CHARBON DE BOIS PLUS EFFICACES.....	23
	INDICATEUR 15 : ÉTUDES SUR LES CHAINES DE VALEUR DU BOIS-ENERGIE DANS LES PRINCIPAUX BASSINS D'APPROVISIONNEMENT. ....	24
	INDICATEUR 16 : MENAGES EQUIPES DE SOLUTIONS DE CUISSON PROPRES ET EFFICACES.....	25
	INDICATEUR 17 : POURCENTAGE DE MENAGES EQUIPES DE SOLUTIONS DE CUISSON PROPRES ET EFFICACES QUI SONT DIRIGES PAR LES FEMMES. ....	26
	INDICATEUR 18 : MONTANT DE FINANCEMENT PRIVE MOBILISE PAR LE BIAIS DU RBF .....	27
	INDICATEUR 19 : EMPLOIS SUPPLEMENTAIRES CREEES LOCALEMENT PAR LES OPERATEURS DE CUISSON PROPRE. ....	28
	INDICATEUR 20 : POLITIQUES ET REGLEMENTATIONS ADOPTEES PAR LE GOUVERNEMENT POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ DE LA CUISSON PROPRE. ....	29
	INDICATEUR 21 : PART DES EMPLOIS FEMININS DANS LES ENTREPRISES SOUTENUES. ....	30
	INDICATEUR 22 : SYSTEME MRV ETABLI ET OPERATIONNEL.....	31
	INDICATEUR 23 : RAPPORT DE SUIVI DES GES PREPARES.....	32
	INDICATEUR 24 : CADRES NATIONAUX POUR LE RBCF ETABLIS ET OPERATIONNELS.....	33
	INDICATEUR 25 : GRIEFS ENREGISTRES CONCERNANT LES ACTIVITES DU PROJET SONT TRAITES.....	34
	INDICATEUR 26 : ÉMISSIONS DE GES REDUITES, SEQUESTREES ET EVITEES.....	35
	INDICATEUR 27 : PART DES BENEFICIAIRES DANS LES ZONES DU PROJET SATISFAITS DU SOUTIEN ET DES SERVICES APPORTES PAR LE PROJET. ....	36
IV.	OUTILS DE SUIVI-ÉVALUATION .....	37
V.	GESTION ET DIFFUSION DES DONNEES.....	39
VI.	PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS.....	40
VII.	BUDGET DES ACTIVITES DE SUIVI-ÉVALUATION.....	41

## Acronyme

ALE	Agence Locale d'Exécution
AT	Administrateur du Territoire
A.T	Assistant Technique
AQ	Assurance de la Qualité
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CARG	Conseil Agricole Rural de Gestion
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CFCL	Concession Forestière des Communautés Locales
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CLD	Comité Local de Développement
COFIL	Comité de Pilotage
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
ESMAP	Energy Sector Management Assistance Program Multi Donor Trust Fund / Fonds fiduciaire multi-donateurs du Programme d'aide à la gestion du secteur de l'énergie
FA	Foyer Amélioré
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FGRM/MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
FONAREDD	Fonds National REDD
GES	Gaz à Effet de Serre
GES	Gestion Environnementale et Sociale
GPS	Système de Positionnement Global
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDA/ AID	Association Internationale de Développement
IEC	Information, Éducation, Communication
INERA	Institut National pour la Recherche Agronomique
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MEP	Manuel d'Exécution du Projet
MOD	Maître d'Ouvrage Délégué
MRV	Measurement, Reporting and Verification/Mesure, Notification et Vérification
ODP	Objectif de Développement du Projet
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PA	Peuple Autochtone
PCGES	Plan Cadre de Gestion Environnemental et Social
PDD	Plan de Développement Durable
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PMPP)
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PGAPF	Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social

PGRN	Plan de Gestion des Ressources Naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Programme d'Investissement pour la Forêt
PIREDD	Projet Intégré de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
PPAT	Plan Provincial d'Aménagement du Territoire
PLAT	Plan Locaux d'Aménagement du Territoire
PPM	Plan de Passation de Marchés
PSAT	Plan Simple d'Aménagement du Territoire
PSG	Plan Simple de Gestion
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
RAF	Responsable Administratif et Financier
SGBD	Système de Gestion de Base des Données Relationnelles
RSF	Rapport de Suivi Financier
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RMP	Revue à Mi-parcours du Projet
RNA	Régénération Naturelle Assistée
S&E	Suivi et Évaluation
SIG	S Système d'Informations Géographiques
ST	S Service technique
TDR	Termes de référence
UC-PIF	Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt
USD	Dollars Américains



## I. Contexte et justification

Engagée depuis janvier 2009 dans le processus de préparation à la REDD+, la RDC a été sélectionnée en 2010 parmi les huit pays pilotes du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF), l'un des trois Programmes du Fonds Stratégique pour le Climat (FSC). Le Programme d'Investissement Forestier (PIF) de la RDC s'insère dans le processus national REDD+ en tant que première source de financement devant permettre à la RDC d'entrer dans une phase d'investissement pour engager un déploiement opérationnel et à grande échelle de la REDD+ et développer les premiers programmes des changements transformationnels à partir du premier trimestre 2015.

Dans ce cadre, le Gouvernement de la RDC avait reçu deux Dons pour couvrir les coûts de deux projets pilotes à savoir : (i) le Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani « PIREDD/MBKIS » (21,5 millions USD), (ii) le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers « PGAPF » (36,9 millions USD), respectivement sur financement de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque mondiale (BM).

La bonne réussite des différents modèles développés par le PIF de la RDC dans le cadre du PGAPF a milité en faveur des financements additionnels de la part de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI) à travers le Fonds National REDD (FONAREDD) avec la Banque mondiale comme Agence d'exécution du CAFI afin de couvrir aussi l'Ex-District du Mai-Ndombe (30 millions USD) et ainsi promouvoir la performance du Programme de Réduction d'Émissions (PRE) de la Province du Mai-Ndombe.

Il s'agit du Projet Intégré REDD+ dans le Mai-Ndombe (PIREDD/MND). Comme pour le Projet Parent qu'est le PGAPF, ce financement additionnel développe une approche territoriale cohérente et coordonnée, en finançant les actions qui visent à éliminer les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Un second financement additionnel de 6,2 millions USD a été obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) afin d'étendre l'envergure des plans développés dans le cadre PIREDD/MND et de prendre en compte les questions spécifiques de biodiversité.

L'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) est la structure dédiée au Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable (MEDD) pour en assurer la Maîtrise d'Ouvrage.

Dans le cadre du Partenariat Pays 2022-2026 pour la RDC de la Banque mondiale, il a été retenu, parmi les priorités, la préparation d'un nouveau programme de grande envergure afin de mettre à l'échelle, dans le bassin de l'Ouest (Kinshasa, Kongo Central, Kwilu), du Centre (Kasaï, Kasaï-Oriental, Kasaï Central, Lomami) de la RDC, les approches territoriales et les incitations développées dans le cadre de la mise en œuvre du PGAPF. **Il s'agit du « Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes (PIFORES en sigle français).**

Ce nouveau programme est prévu pour une enveloppe de 300 millions de dollars américains (290 millions USD de crédit IDA et 10 millions de don ESMAP). Le projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 02 juin 2023 et la signature de l'Accord par le Gouvernement de la RDC est intervenue le 04 septembre 2023.

L'objectif de développement du PIFORES est celui d'améliorer la gestion des paysages forestiers et renforcer les moyens de subsistance des communautés dans certaines zones du projet. Cet **objectif de développement du projet (ODP) met en évidence deux facteurs clés dans le cadre de l'objectif global à long terme de conservation des forêts en RDC qui sont de local, importance nationale et mondiale.**

Premièrement, les efforts de conservation des forêts pour leur valeur inhérente, leur service écosystémique et l'atténuation des GES doivent être entrepris dans le cadre d'une approche paysagère plus large, qui reconnaisse l'éventail des forces en jeu, y compris l'agriculture et d'autres secteurs économiques, les droits fonciers et communautaires, et les droits écologiques, etc... Deuxièmement, le travail entrepris doit reconnaître l'importance des communautés et sauvegarder et, si possible, améliorer les moyens de subsistance.

Le PIFORES est structuré autour des composantes ci-après :	
<b>Composante 1 :</b>	Amélioration de l'aménagement du Territoire pour la gestion des ressources naturelles dans les zones ciblées ;
<b>Composante 2 :</b>	Développement de l'agroforesterie et des chaînes de valeur pour la gestion durable des paysages et l'amélioration des moyens de subsistance des populations des zones concernées ;
<b>Composante 3 :</b>	Développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace ;
<b>Composante 4 :</b>	Approches améliorées et innovantes pour la mesure, notification et vérification (MRV) et le financement climatique basé sur les résultats ;
<b>Composante 5 :</b>	Gestion et suivi-évaluation du projet.

La bonne exécution du Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes passe par la mise place d'un plan de suivi - évaluation pertinent.

## II. Nécessité du Plan de Suivi - Évaluation

Le Plan de Suivi - Évaluation est l'ensemble des éléments, des ressources et des mécanismes sur lesquels s'appuie le projet ou dont il a besoin pour suivre et évaluer les activités qui y sont liées. Il permet de décomposer les différents indicateurs du projet afin de faciliter i) la compréhension, ii) leur suivi et éventuellement iii) leur évaluation.

Les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) constituent le lien entre le Plan de Suivi - Évaluation et le document projet (Project Appraisal Document). Ainsi le Plan de Suivi-Évaluation intègre le cadre conceptuel de base (cadre logique et le cadre des résultats de développement du projet). Il est question, à travers cette méthodologie de suivre et d'évaluer uniquement les indicateurs définis durant la phase de conception du projet mais aussi d'autres indicateurs jugés pertinents pour mieux capter l'impact économique et social du projet.

Le Plan de Suivi - Évaluation met en place un cadre de gestion approprié de l'information et définit, de façon précise, les différentes responsabilités afférentes au projet. Il définit les lieux de collecte des données, la méthode de collecte, et les responsables de la gestion des différentes données collectées.

Le plan de Suivi – Évaluation, comme outil, permet d'affecter les tâches, de fixer les périodicités de rencontres / réunions, de dégager les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le plan de Suivi - Évaluation tel que défini ci-dessus va renforcer la bonne mise en œuvre du Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes.

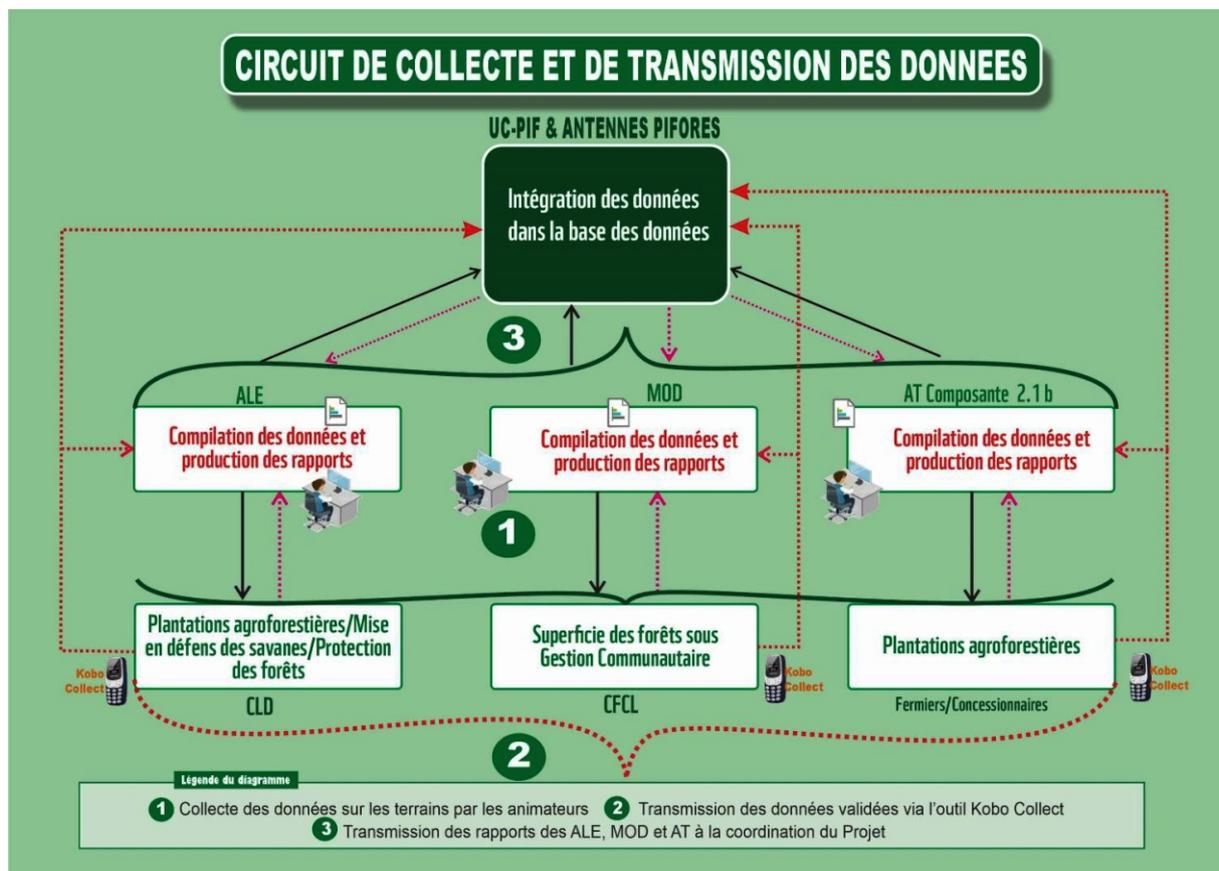
### **III. Description des indicateurs du cadre des résultats**

Dans cette section, il est essentiellement question de la définition des différents indicateurs contenus dans le cadre des résultats et du cadre de performance, des mécanismes de collecte des données ainsi que du plan de gestion de la qualité des données. Outre ces différents points, seront également abordés, le plan de diffusion et d'utilisation des données et des informations stratégiques ainsi que du plan budgétisé de mise en œuvre. Il est important de signaler que les cibles des différents indicateurs sont conformes à celles du PAD et pourraient faire l'objet d'une révision durant la revue à mi-parcours du projet.

## a) Indicateurs de l'objectif de développement

### Indicateur 1 : Superficie terrestre soumise à des pratiques de gestion durable du paysage.

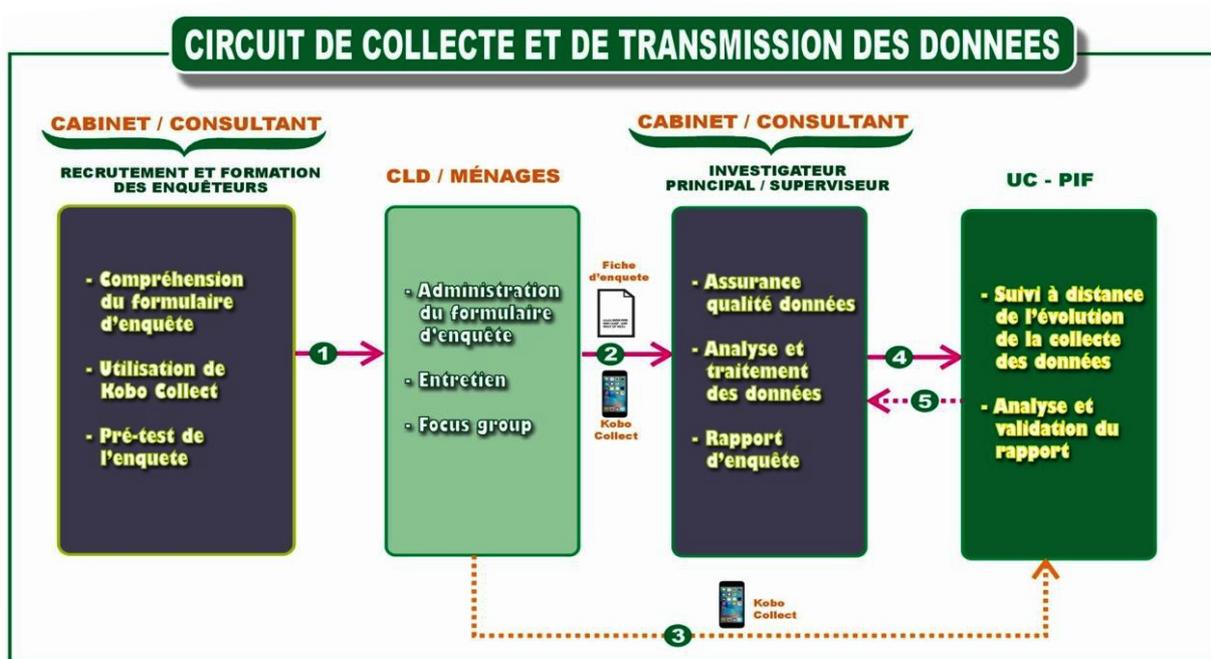
<b>Définition/description :</b>	L'indicateur mesure, en hectares, la superficie des terres pour lesquelles des pratiques de gestion durable du paysage nouvelles et/ou améliorées ont été introduites. L'adoption fait référence à un changement de pratique ou à un changement dans l'utilisation d'une technologie promue ou introduite par le projet. Les pratiques de gestion durable des paysages font référence à une combinaison d'au moins deux technologies et approches pour améliorer la qualité des terres et restaurer les terres dégradées,							
<b>Numérateur:</b>	Hectare d'agroforesterie, mise en défens, protection y compris les CFCL							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	Hectare							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Les pratiques améliorées de gestion durable des paysages comprennent l'introduction de systèmes d'agroforesterie et de reboisement/reboisement (120 000 ha) (C.2.1), la mise en défens de savanes et de forêts (270 000 ha) (C.2.2) et l'amélioration de la gestion des forêts (250 000 ha) (C.2.3). Les informations sur les superficies (ha) soumises à des pratiques de gestion durables pour renseigner cet indicateur seront obtenues à la suite de la compilation des informations des indicateurs intermédiaires renseignées au niveau de la Composante 2.1, de la Composante 2.2 et de la Composante 2.3) afin de produire les cartes y relatives.							
<b>Outils de collecte</b>	Plans d'aménagement et GPS							
<b>Responsable et sources de collecte</b>	UC-PIF à travers les ALE, AT et MOD							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	20 000,00	215 000,00	425 000,00	535 000,00	640 000,00	640 000,00	640 000,00



## Indicateur 2 : Personnes bénéficiant de meilleurs avantages des paysages forestiers (Homme, femme, jeune, PA).

<b>Définition/description :</b>	Bénéficiaires avec une amélioration d'au moins 20% des avantages monétaires et non monétaires de la forêt rapport à la situation avant-projet. Les avantages monétaires et non monétaires incluent (mais ne sont pas limités à) le revenu, le taux de dépendance, les conditions de subsistance, le régime foncier, les conflits d'utilisation des terres, le niveau de sensibilisation à la gouvernance de la gestion des ressources naturelles.							
<b>Numérateur:</b>	Nombre de personne de personnes touchées par le projet dont les conditions d'existences ont été améliorées.							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	Homme, femme, jeune (18 - 29 ans) <sup>1</sup> , PA							
<b>Unité de mesure</b>	Nombre							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Enquête qui sera réalisée par le Consultant/Cabinet sur le terrain. Ce dernier aura la responsabilité de la collecte et traitement ainsi que de la production du rapport. Cette collecte se fera à la fois avec l'aide des questionnaires sous format papier et digitale l'outil Kobo collect .  Compte tenu de l'importance du secteur agricole, le revenu monétaire des ménages sera obtenu de la vente des produits agricoles issus de leurs champs, des produits forestiers non ligneux (miel, chenille, etc...), de la carbonisation et de bois de chauffe . Le revenu non monétaire quant à lui sera obtenu sur la base de la quantité de la production consommée et/ou cédée, valorisée en terme monétaire au prix courant.							
<b>Outils de collecte</b>	Questionnaire d'enquête							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF avec l'appui d'un cabinet							
<b>Fréquence de collecte</b>	Première année (collecte de données de base) et (au moins) à mi-parcours et la dernière année							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	00,00	1 200 000,00	1 200 000,00

Les indicateurs spécifiques suivants seront renseignés à ce niveau : i) la part de chaque spéculation dans la formation du revenu monétaire et non monétaire, ii) l'évolution du revenu monétaire et non monétaire entre les catégories de populations (Bantou, PA), iii) évolution du revenu monétaire et non monétaire par Territoire, etc.



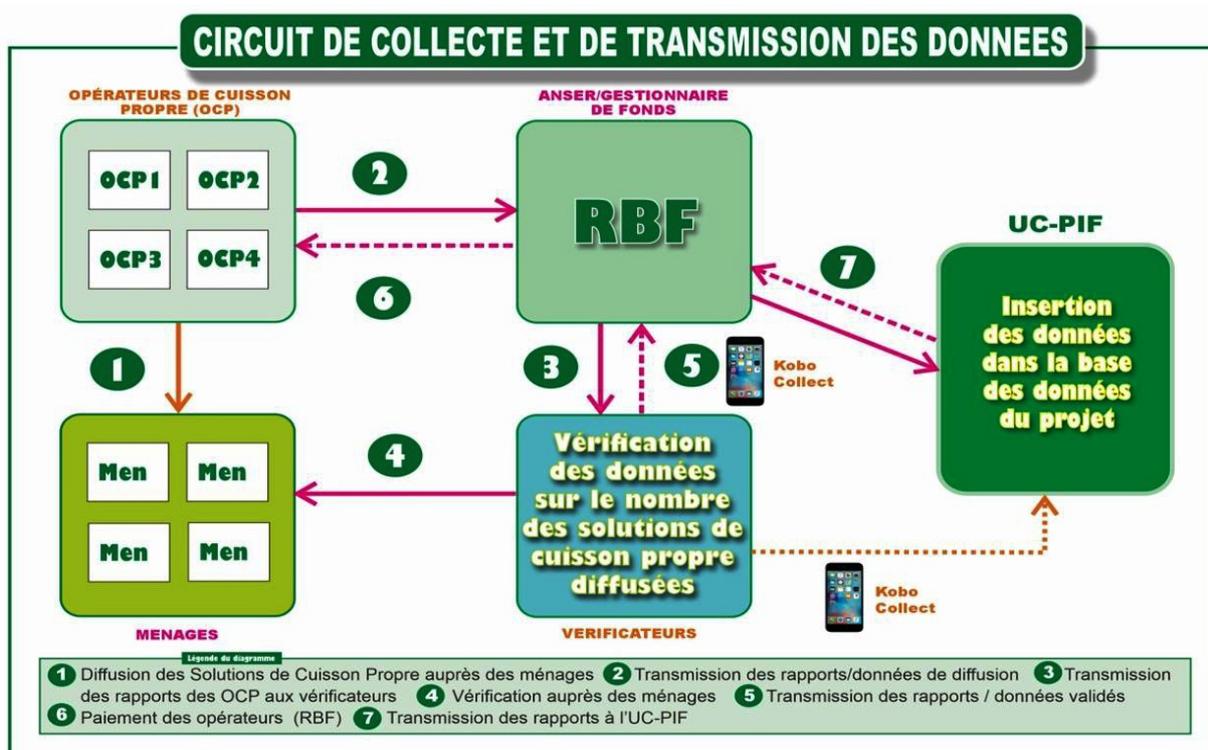
<sup>1</sup> <https://plan.gouv.cd/doc/Rapport%20National%20sur%20l'Emploi%20des%20Jeunes-VD.pdf>

### Indicateur 3 : Personnes bénéficiant d'un accès nouveau ou amélioré à des solutions de cuisson propres

<b>Définition/description</b>	Ménages bénéficiant d'un accès nouveau ou amélioré à des solutions de cuisson propres							
<b>Numérateur:</b>	Nombre de ménages bénéficiant d'un accès nouveau ou amélioré à des solutions de cuisson propres							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	Nombre							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Suivi de routine sur terrain par le Gestionnaire de fonds.							
<b>Outils de collecte</b>	Rapports des opérateurs de cuisson propre et Kobo collect							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers ANSER							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	500 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00

Les indicateurs spécifiques suivants seront aussi renseignés :

- Genre du chef de ménage ;
- La taille du ménage ;
- Type de solution de cuisson utilisé avant le projet
- Type de solution de cuisson acquis avec le projet ;
- Nombre de solution de cuisson acquis par ménage ;
- Prix du type de solution acquis ;
- Revenu du ménage ;
- Part du revenu consacrée aux dépenses avant et après l'accès aux solutions de cuisson propre.



## b) Indicateurs des résultats intermédiaires par composante

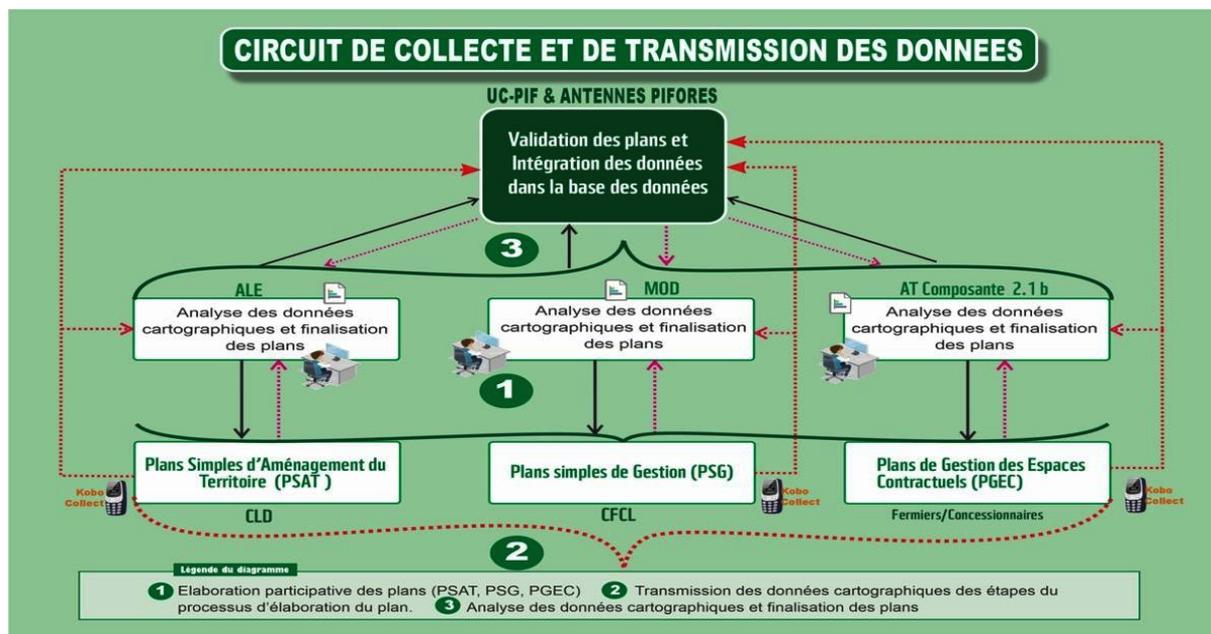
**COMPOSANTE 1 : Amélioration de la planification de l'utilisation des terres et de la gouvernance pour la GRN dans les zones ciblées.**

**Indicateur 4 : Superficie faisant l'objet d'une planification et d'un suivi participatif de la gestion de l'utilisation des terres.**

<b>Définition/description</b>	L'indicateur mesure, en hectares, la superficie des terres emblavées par des pratiques de gestion durable du paysage, nouvelles ou améliorées disséminées. Ces informations seront puisées dans les différents Plans Simples d'Aménagement du Territoire et les Plans Simples de Gestion des CFCL.							
<b>Numérateur:</b>	Superficie de terre ayant fait l'objet d'un plan							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	Hectare							
<b>Méthode de collecte des données</b>	La revue des documents validés par l'administration territoriale, la collecte des données pour recueillir les informations relatives à la superficie faisant l'objet d'une planification et d'un suivi participatif de la gestion de l'utilisation des terres se fera à travers la revue des données cartographiques générées dans le cadre des travaux d'élaboration des Plans Simple d'Aménagement du Territoire (PSAT) et de mise en place des Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) dont les Agences Locales d'Exécution (ALE) et le MOD ont respectivement la responsabilité de conduire ces processus.							
<b>Outils de collecte</b>	PSAT, PSG des CFCL							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers les ALE, AT de la composante 1							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	00,00	3 000 000,00	6 000 000,00	8 000 000,00	10 000 000,00	12 400 000,00	12 400 000,00

Les indicateurs spécifiques à observer dans le suivi du processus d'élaboration des PSAT et des PSG des CFCL sont les suivants :

- Superficie de terres gérées durablement ;
- Superficie des terres sous gestion communautaire ;
- Superficie des terres sous gestion durable des paysages .

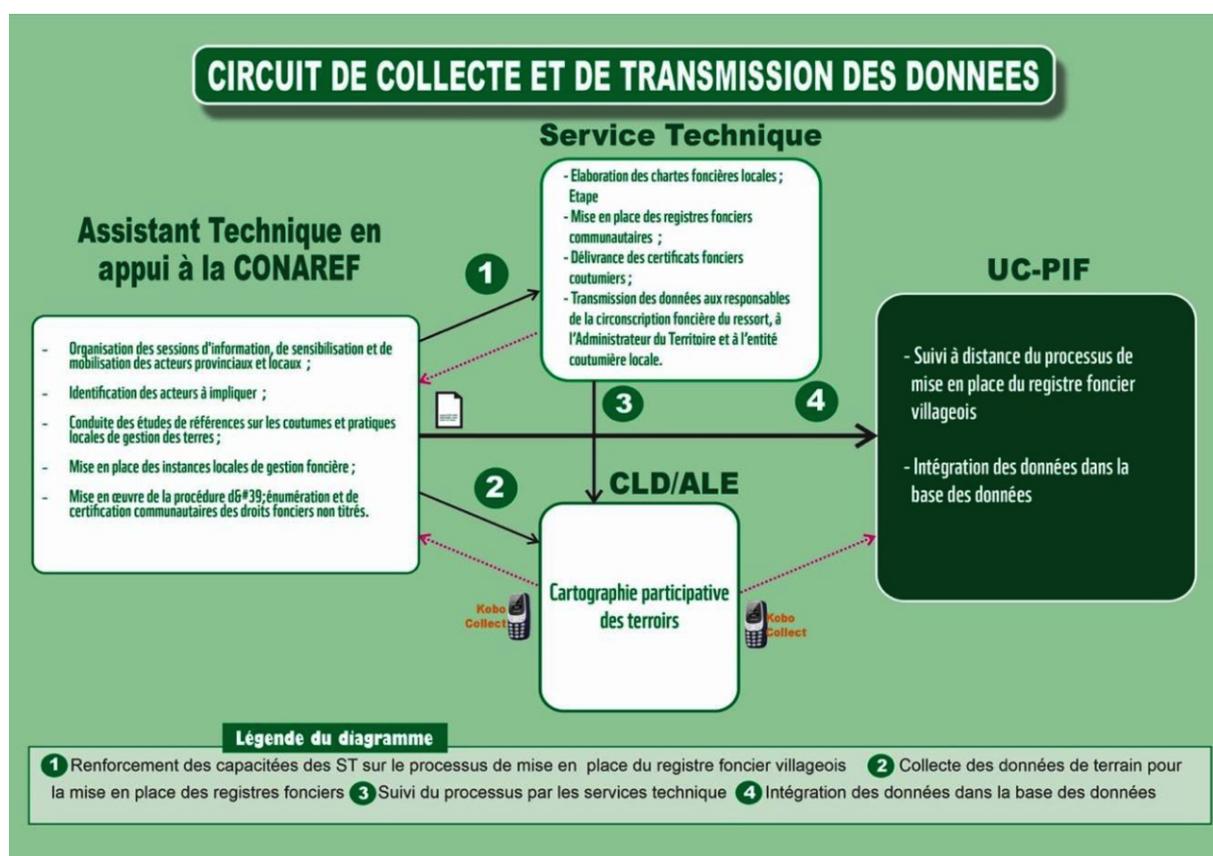


## Indicateur 5 : Villages soutenus dans la province pilote avec un registre foncier opérationnel.

<b>Définition/description</b>	Part des villages appuyés dans la province pilote dans lesquels un cadastre est établi et tenu par le CLD.							
<b>Numérateur:</b>	Nombre des villages appuyés dans la province pilote dans lesquels un cadastre est établi et tenu par le Comité Local de Développement (CLD).							
<b>Dénominateur:</b>	Nombre total des villages appuyés par le projet dans la Province pilote							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	%							
<b>Méthode de collecte des données</b>	La collecte données sera faite par l'Assi stant technique en appui à la CONAREF qui est charge de conduire le processus. L'UC-PIF aura l'information à la suite des rapports d'établissement des registres fonciers qui sera produit par la CONAREF.							
<b>Outils de collecte</b>	Liste de présence aux sessions d'information, les rapports d'enquêtes et étude, Kobo collect, GPS							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers la CONAREF							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	0,00	00,00	5,00	25,00	50,00	75,00	80,00	80,00

Pour arriver à alimenter cet indicateur intermédiaire, les sous indicateurs suivants doivent être renseignés :

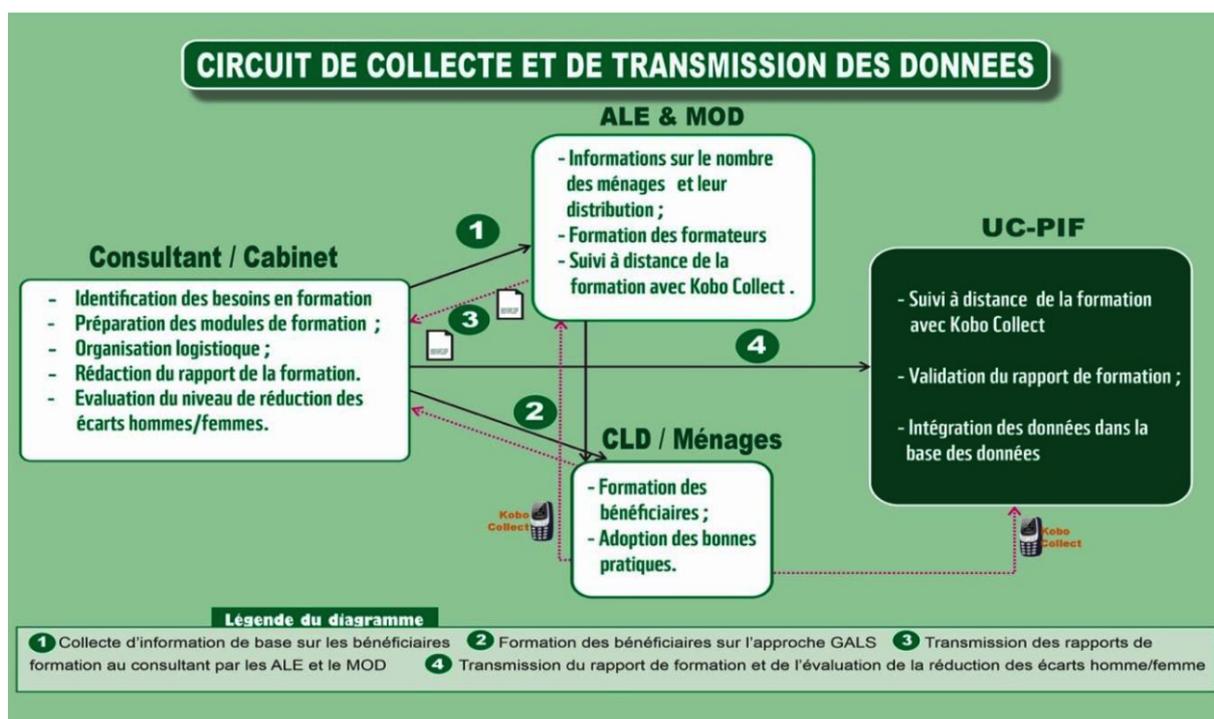
- La Coordination Provinciale la CONAREF est mise en place ;
- Les capacités techniques des agents de l'administration foncière provinciale sont renforcées sur le système d'informations foncières au niveau des Territoires et des ETD,
- Le service foncier communautaire est installé et opérationnel.



**Indicateur 6 : Ménages bénéficiaires formés pour appliquer les approches d'autonomisation dirigées par les ménages et la communauté afin de promouvoir l'égalité des sexes et de faire face aux risques d'EAS/SH.**

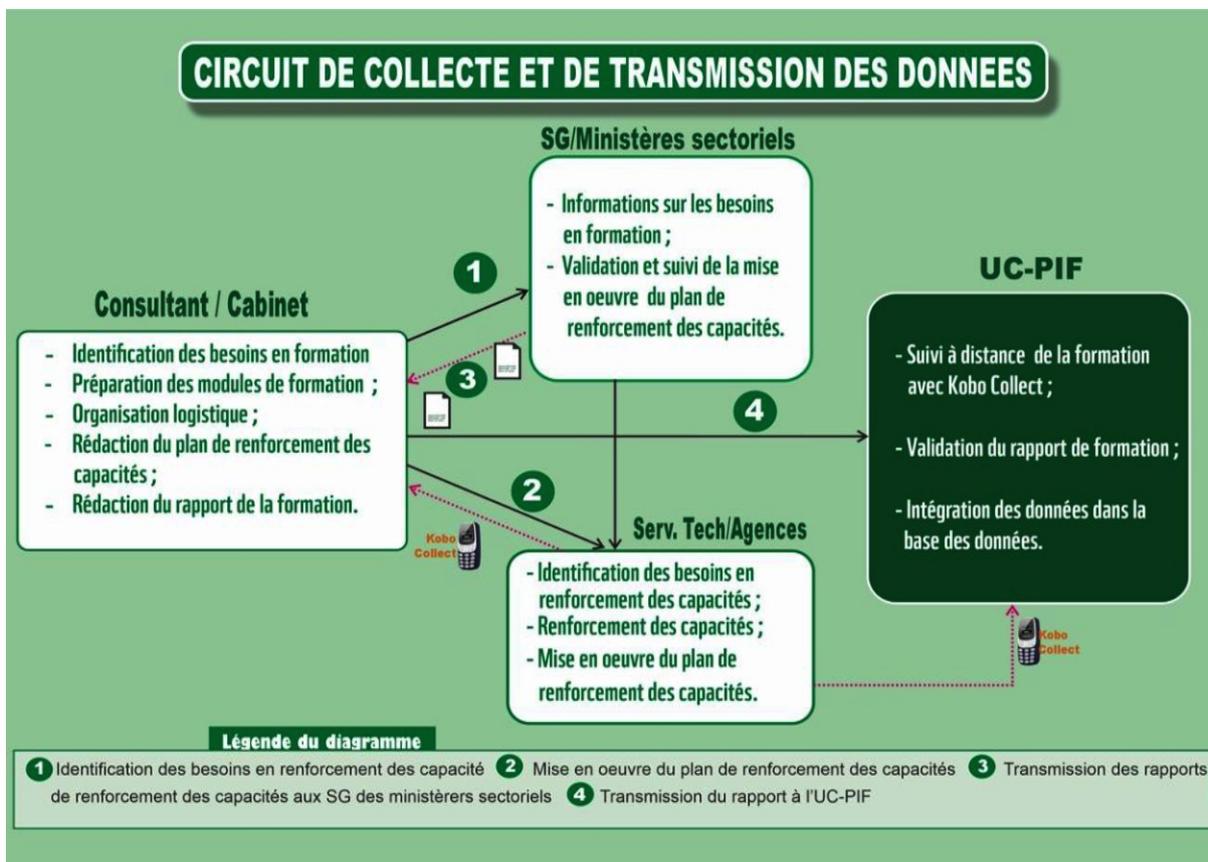
<b>Définition/description</b>	Part des ménages bénéficiaires avec une réduction de l'écart entre les sexes après avoir reçu des approches d'autonomisation dirigées par la communauté, telles que GALS.							
<b>Numérateur:</b>	Ménages bénéficiaires formés pour appliquer les approches d'autonomisation dirigées par les ménages et la communauté afin de promouvoir l'égalité des sexes et de faire face aux risques d'EAS / SH							
<b>Dénominateur:</b>	Nombre total de ménages bénéficiaires appuyés par le projet							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	%							
<b>Méthode de collecte des données</b>	<p>Durant les séances de formations, l'Assistant Technique fera signer aux différents participants des listes de présence. Pour éviter le double comptage pour de personnes qui signeraient sur plusieurs listes en fonction des modules de formation, une analyse des données par identité (nom, prénom, sexe) et localisation (terroirs, territoire, province) des participants sera faite pour avoir le nombre exact des participants.</p> <p>Les données relatives aux différentes formations seront aussi transmises via le dispositif Kobo Collect. Ces informations porteront sur le lieu, la thématique, le nombre des participants par sexe, etc... les listes de présence seront aussi attachées dans le lien Kobo Collect.</p>							
<b>Outils de collecte</b>	Rapports de formation et listes de Présence							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers l'AT (ONG)							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	0,00	0,00	40,00	80,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Pour cet indicateur, l'Assistant devra aussi renseigner les informations relatives à i) le sexe du chef de ménage, ii) l'âge de bénéficiaire de la formation (si possible tranche d'âge).



## Indicateur 7 : Services techniques soutenant l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles.

<b>Définition/description</b>	<p>Il s'agit des services techniques des ministères sectoriels, les agences, les services locaux impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du projet durant les 7 ans. Cela peut inclure les services techniques suivants : Environnement et Développement Durable, Aménagement du Territoire, Agriculture, Développement Rural, Affaires Foncières, Santé Genre et Famille, Plan, Mines, ICCN, ACE.</p> <p>Dans le cadre du projet, la Gouvernance des ressources naturelles est l'ensemble de règles et de bonnes pratiques de gestion principalement des ressources forestières et sylvicoles (y compris la biodiversité).</p>							
<b>Numérateur:</b>	Nombre de services techniques impliqué dans la mise en œuvre et le suivi du projet sur le terrain.							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	Nombre							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Des protocoles de collaboration seront signés avec les différents services techniques et agences dont la mise en œuvre sera faite sur base d'une planification pour laquelle le projet émettra des bons de service pour solliciter l'appui du service technique concernés. A la fin de chaque activité, le service technique concerné produira un « <b>Rapport d'activité</b> ».							
<b>Outils de collecte</b>	Protocole de collaboration, bons de commande de service							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	0,00	5,00	8,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00

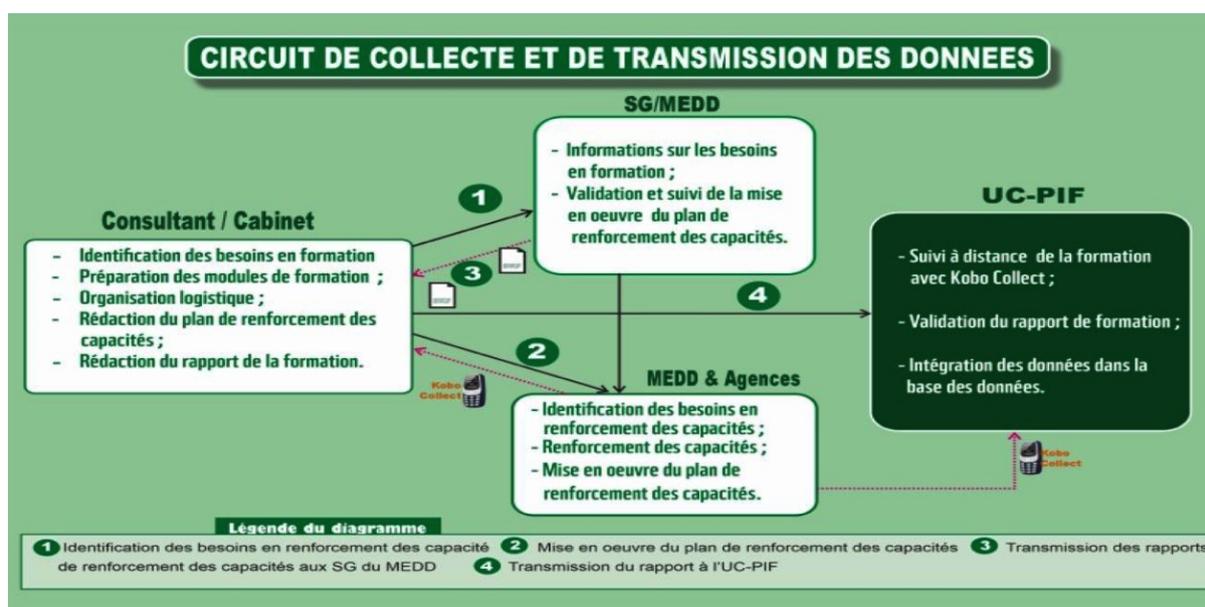


## Indicateur 8 : Entités publiques dotées de capacités améliorées en matière de gestion des risques E&S.

<b>Définition/description</b>	Nombre de ministères/agences sectoriels et d'universités bénéficiant d'une assistance technique en matière d'E&S. Cela peut inclure l'Agence Congolaise pour l'Environnement, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, Agriculture, Mine, Transport, Hydrocarbure et les Universités (UNIKIN, UNILU, LOYOLA, UPN, UCC, INERA,...) et autres Centres de Recherche.							
<b>Numérateur:</b>	Nombre de ministères/agences sectoriels et d'universités bénéficiant d'une assistance technique en matière d'E&S							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	Nombre							
<b>Méthode de collecte des données</b>	<p>Revue des rapports de mise en œuvre des protocoles de collaboration. Pour les services techniques des ministères et agences spécialisées, le protocole sera mis en place pour réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évaluation des capacités en vue de déterminer les besoins pour le renforcement des capacités ;</li> <li>- la production du plan de renforcement ;</li> <li>- La mise en œuvre de ce plan de renforcement des capacités.</li> </ul> <p>Pour les universités et centres de recherche, le Consultant produira un rapport reprenant les structures qui ont insérées dans leur programme des modules sur les questions de gestion de risques environnementaux et sociaux. Le protocole définira les modalités de rapportage entre le projet et les services</p>							
<b>Outils de collecte</b>	Rapport de formation et listes de participants							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	0,00	0,00	2,00	4,00	6,00	10,00	10,00	10,00

Les indicateurs spécifiques ci-après feront aussi l'objet d'un suivi :

- Nombre protocole de collaboration signé ;
- Nombre d'agents de services techniques (âge et sexe) renforcés sur les questions de gestion des risques environnementaux et sociaux
- Université ou centre de recherche ayant signé un protocole d'accord avec le projet ;
- Nombre d'étudiants (âge et sexe) formés sur les questions de gestion de risques environnementaux et sociaux.



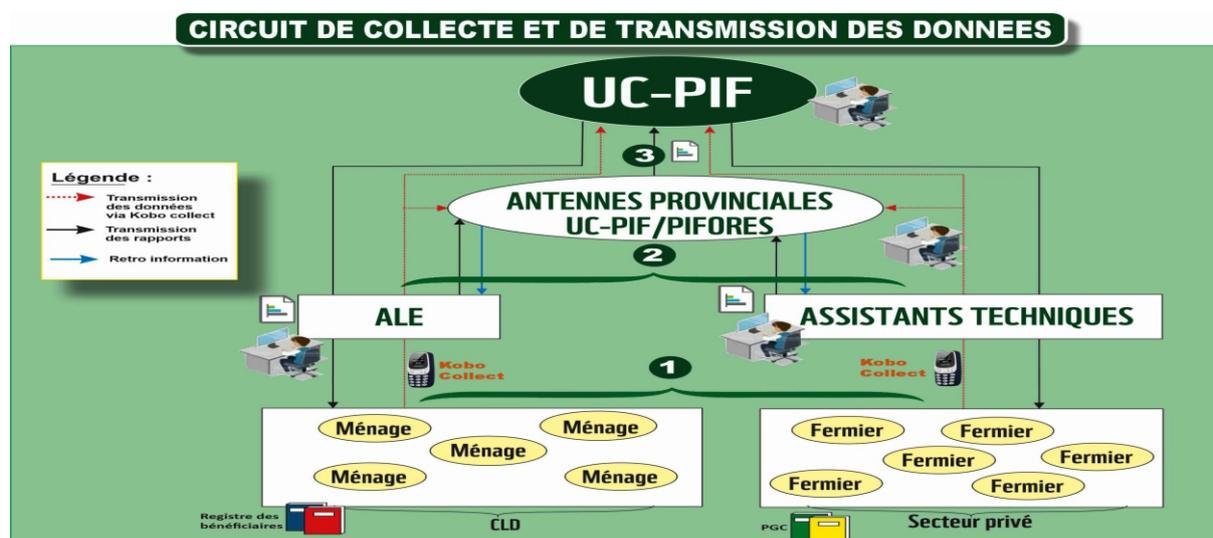
## COMPOSANTE 2 : Développement de l'agroforesterie et des chaînes de valeur pour la gestion durable des paysages et l'amélioration des moyens de subsistance.

### Indicateur 9 : Superficie sous systèmes d'agroforesterie et d'afforestation/reboisement.

<b>Définition/description</b>	Superficie des plantations d'agroforesterie, de reboisement et d'afforestation mise en place								
<b>Numérateur:</b>	Hectares des plantations d'agroforesterie, de reboisement et d'afforestation mis en place								
<b>Dénominateur:</b>	N/A								
<b>Désagrégation</b>	Communautaire, Privé (sous projets homme, sous projets femme et sous projets jeunes)								
<b>Unité de mesure</b>	ha								
<b>Méthode de collecte des données</b>	Analyse des fiches de collecte des données. Les détails sur les modalités de collecte des données et de suivi des indicateurs spécifiques sont renseignés dans le Manuel de Subvention aux Plantations ci-joint <sup>2</sup> . Les informations sur les superficies (ha) seront obtenues à l'issue des analyses et traitement des données cartographiques (shapefile) collectées sur le terrain par les MRV des Agences Locales d'Exécution (Composante 2.1) et les Experts de l'Assistant Technique (Composante 2.2) afin de produire les cartes y relatives.								
<b>Outils de collecte</b>	Fiches de suivi des pépinières et des plantations, GPS, Kobo collect								
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers les ALE et l'AT en charge du secteur privé.								
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle								
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>Acteurs</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	00	CLD	3 500,00	25 000,00	60 000,00	75 000,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
	00	Privé	1 500,00	10 000,00	25 000,00	30 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
		<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>

Les indicateurs spécifiques qui feront aussi l'objet de suivi :

- Nombre des CLD impliqués dans les activités d'agroforesterie et d'afforestation et reboisement ;
- Nombre de ménage par CLD ;
- Nombre de porteurs de projet impliqués dans les activités d'agroforesterie et d'afforestation et reboisement (ressortir l'aspect Genre) ;
- % des plantations tenues par les femmes ;
- % des plantations tenues par les jeunes ;
- Ha des plantation (acacia, palmier à huile, cultures pérennes, etc....) mis en place par le CLD/porteurs des projets ;
- Rendement à l'hectare des cultures vivrières mises en association (maïs, manioc, etc.) et pérennes (Palmier à huile, Caféier, Cacaoyer, Bananier, etc....) avant et après projet ;
- Rendement de la carbonisation avant et après projet ;
- Nombre de chaînes de valeur mis en place.



<sup>2</sup> [Manuel des subventions aux plantations](#)

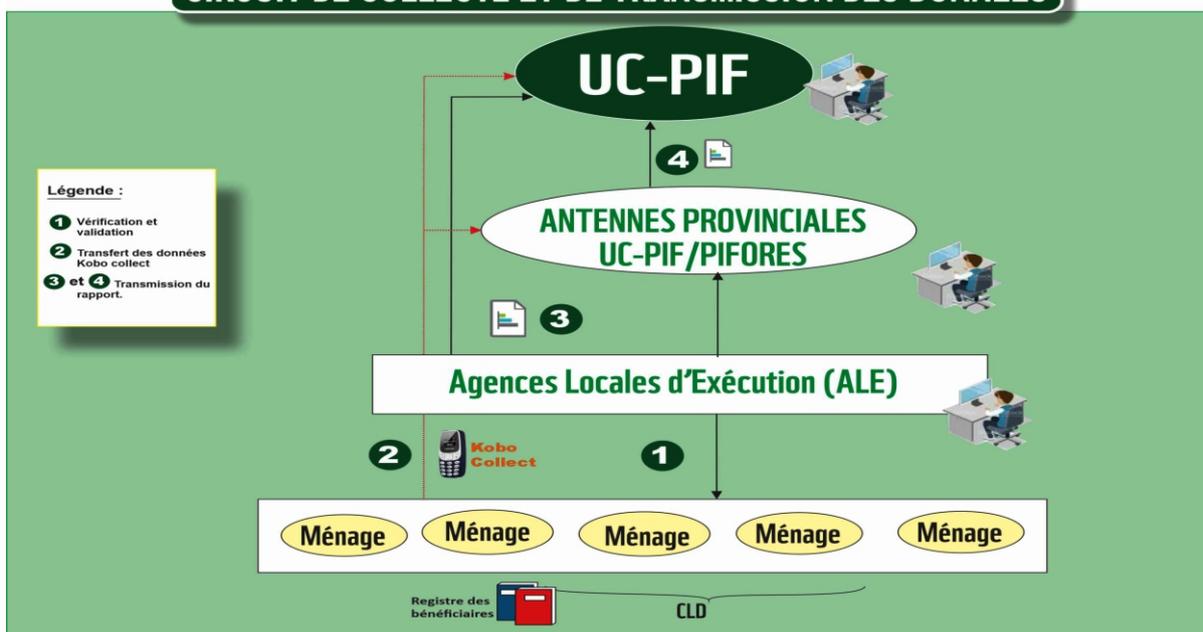
## Indicateur 10 : Zone de savane et de forêt mises en défens

<b>Définition/description</b>	Superficie de savanes/forêts mis en défens/protection							
<b>Numérateur:</b>	Hectares de savanes/forêts mis en défens/protection							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	ha							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Analyse des fiches de collecte des données et des PV de constat. Sur le terrain, après la sélection des zones proposées (site, mesurage) pour la mise en défens à la protection, les animateurs des ALE feront des descentes semestriels pour s'assurer du respect des engagements de conservation mis en place avec les communautés et les autorités afin de pouvoir déclencher le paiement des incitations (PSE) y afférentes suivant les informations renseignées dans le Procès-Verbal de Constat. Par ailleurs, un dispositif de suivi impliquant directement le CLD sera mis en place pour remonter auprès des ALE, les informations sur l'état de mise en défens, les menaces (feux de brousse), les incursions des charbonniers. Les informations sur les superficies (ha) seront confirmées à l'issue des analyses et traitement des données cartographiques (shapefile) collectées sur le terrain par les MRV des Agences Locales d'Exécution (Composante 2.2) afin de produire les cartes y relatives.							
<b>Outils de collecte</b>	Fiches de suivi de mis en défens/protection, GPS, Kobo collect							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers les ALE							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	15 000,00	80 000,00	190 000,00	230 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00

Les indicateurs spécifiques suivants feront aussi l'objet d'un suivi :

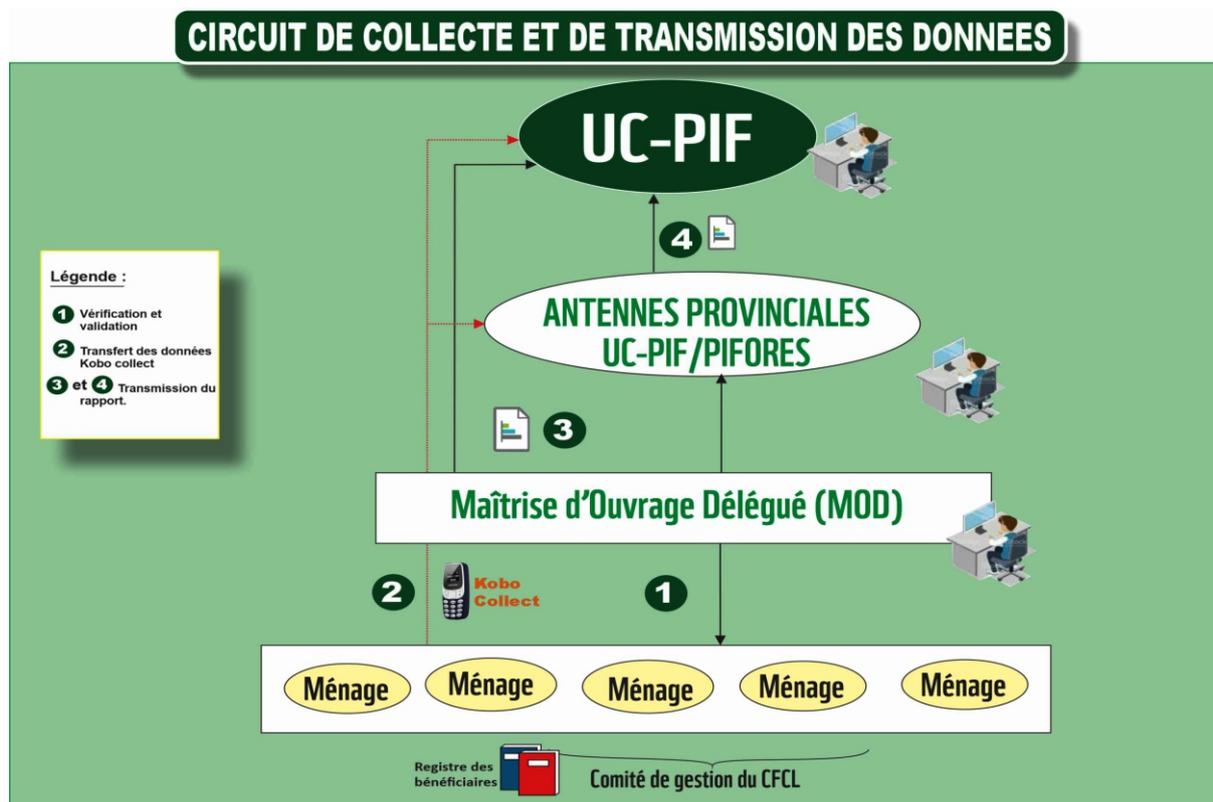
- Nombre des CLD bénéficiaires des activités de mise en défens/protection des forêts ;
- Nombre des ménages par CLD bénéficiaires des activités de mise en défens/protection des forêts ;
- Superficie de savane/forêts mise en défens/protection par CLD ;
- Nombre de personnes employés (âge et sexe) dans les activités de mise en défens de savanes et protection des forêts ;
- Présence de la faune sauvage dans la zone mis en défens/protection ;
- Espèces végétales apparues/réapparues ;
- Densité des espèces végétales ;
- Présence des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) dans la zone mis en défens/protection.

### CIRCUIT DE COLLECTE ET DE TRANSMISSION DES DONNEES



## Indicateur 11 : Superficie sous gestion forestière améliorée.

<b>Définition/description</b>	Forêts dirigées par la communauté sous gestion durable ; c'est forêt ayant fait l'objet d'un plan d'aménagement de la cadre des CFCL.							
<b>Numérateur:</b>	Superficie de forêt sous gestion communautaires							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	Ha							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Les données seront collectées à partir des informations relatives aux zones délimitées contenues dans les Plans Simples de Gestion des Concessions Forestières des Communautés dont le processus sera conduit par un MOD. Sur le terrain, le MOD procédera à la mise en place des CFCL conformément au Décret N° 14/018 du 02 Août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales <sup>3</sup> . Les informations sur la superficie sous gestion forestière (ha) seront confirmées à l'issue des analyses et traitement des données cartographiques (shapefile) collectées de manière participative par le MOD et les communautés afin de produire les cartes y relatives.							
<b>Outils de collecte</b>	PSG des CFCL et GPS							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers le MOD							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	0,00	0,00	100 000,00	150 000,00	200 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00



Les indicateurs spécifiques suivants feront aussi l'objet d'un suivi :

- Nombre des CFCL mise en place ;

<sup>3</sup> [Décret n°14/018 du 02 Août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales](#)

- Nombre des chaînes de valeur mis en place ;
- Nombre de personnes employées dans les chaînes de valeur ;
- Nombre Ha d'agroforesterie mis en place ;
- Nombre de ménages bénéficiaires impliqués dans les activités agroforestières ;
- Nombre Ha de savanes mis en défens ;
- Mode d'exploitation des ressources naturelles avant et après la mise en place des CFCL ;
- Nombre de ménages bénéficiaires impliqués dans les activités de mise en défens
- Nombre Ha de forêt mis en protection ;
- Nombre des ménages bénéficiaires impliqués dans les activités de protection des forêts
- Emplois créés au sein des CFCL ;
- Montant payé aux tâcherons
- Nombre de conflits aux frontières des CFCL
- Présence des essences rares ou en danger avant et après la mise en place des CFCL
- Distribution équitable et présence d'une rente économique après la mise en place des CFCL

### Indicateur 12 : Forêts communautaires dirigées par les Populations Indigènes.

<b>Définition/description</b>	Forêts communautaires dont la gestion est dirigée par les PA avec des plans de gestion approuvés et en cours de mise en œuvre							
<b>Numérateur:</b>	Nombre de forêts dirigées par les PA avec des plans de gestion approuvés et en cours de mise en œuvre							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	Nombre, superficie sous CFCL							
<b>Méthode de collecte des données</b>	<p>Les données seront collectées à partir des Plans Simples de Gestion des Concessions Forestières des Communautés dont le processus sera conduit par un MOD qui seront mis place exclusivement pour catégorie sur la procédure prévue dans le Décret ci-haut cité.</p> <p>Les informations sur la superficie sous gestion forestière (ha) seront confirmées à l'issue des analyses et traitement des données cartographiques (shapefile) collectées de manière participative par le MOD et les communautés afin de produire les cartes y relatives.</p>							
<b>Outils de collecte</b>	PSG des CFCL et GPS							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers le MOD							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	0,00	0,00	4,00	5,00	7,00	10,00	10,00	10,00

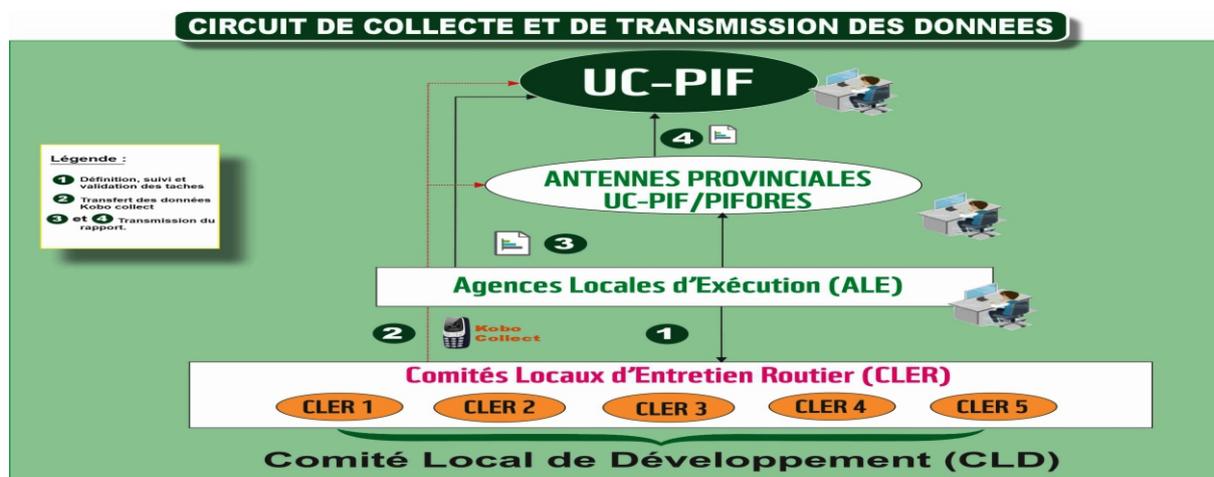
Les indicateurs spécifiques listés au niveau de l'**indicateur 11** seront aussi considérés dans le cadre de cet **indicateur 12**, y compris le circuit de transmission des données.

## Indicateur 13 : Routes réhabilitées

<b>Définition/description</b>	Km de routes réhabilitées par la méthode HIMO. Il s'agit de la méthode de réalisation de travaux de construction, de réhabilitation ou d'entretien d'infrastructures qui privilégie l'utilisation de la main d'œuvre locale et des matériaux locaux.							
<b>Numérateur:</b>	Km de routes réhabilitées							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	Rural et non Rural							
<b>Unité de mesure</b>	Km							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Vérification in situ et remplissage de la fiche diagnostique des travaux							
<b>Outils de collecte</b>	Sur le terrain la collecte des données se fera à l'aide des fiche diagnostique des travaux et l'outil Kobo collect pour identifier les points chauds ayant fait l'objet d'entretien.							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers les Agences Locales d'Exécution							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	0,00	0,00	300,00	700,00	1 000,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00

Les indicateurs spécifiques suivants feront aussi l'objet d'un suivi :

- Nombre des CLD impliqués dans les travaux d'entretien/réhabilitation des routes ;
- Trafic du matériel roulant<sup>4</sup> avant la réhabilitation/entretien des routes ;
- Trafic du matériel roulant après la réhabilitation des routes ;
- Revenu de transporteurs<sup>5</sup> avant la réhabilitation/entretien des routes
- Revenu de transporteurs après la réhabilitation/entretien des routes
- Prix du transport avant la réhabilitation/entretien des routes ;
- Prix du transport après la réhabilitation/entretien des routes ;
- Volume des produits agricoles évacué avant le projet ;
- Volume des produits agricoles évacué après le projet ;
- Montant mensuel des taxes routières perçues avant le projet ;
- Montant mensuel des taxes routières perçues après le projet ;
- Le temps de parcours sur les axes concernés par le projet avant sa mise en œuvre;
- Le temps de parcours sur les axes concernés par le projet avant sa mise en œuvre;
- Nombre des Comités Locaux d'Entretien des routes (CLER) mis en place et fonctionnels ;
- Nombre de personnes par CLD impliquées dans les travaux d'entretien/réhabilitation des routes ;
- Nombre d'ouvrages de franchissement construits (ponts, dalots, digues ; etc....) ;
- Nombre de personnes impliquées dans les travaux de construction d'ouvrages de franchissement construits (ponts, dalots, digues ; etc....).



<sup>4</sup> Il est important de présenter l'information par type (motos, voiture, camion, tricycle, velo)

<sup>5</sup> Il est important de présenter l'information par type (motos, voiture, camion, tricycle, velo)

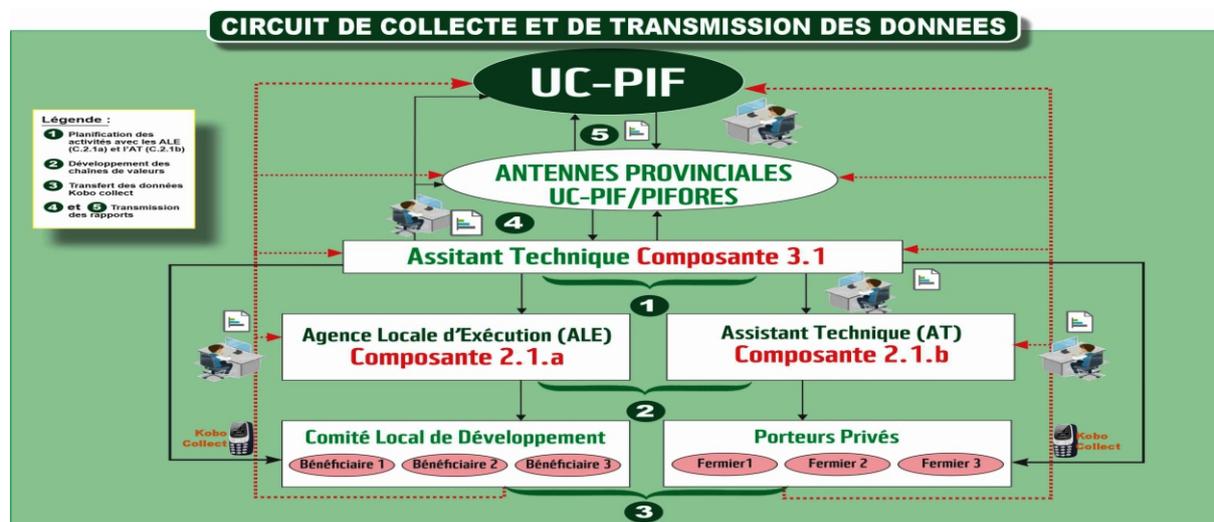
## COMPOSANTE 3 : Développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace

### Indicateur 14 : Bénéficiaires impliqués dans les chaînes de valeur du charbon de bois plus efficaces.

<b>Définition/description</b>	Bénéficiaires engagées dans l'amélioration des techniques de carbonisation et de commercialisation de la chaîne de valeur du charbon de bois. La chaîne de valeur est considérée dans ce cadre comme étant un enchaînement d'activités transformation des intrants (bois issus des plantations agroforestières) en vue d'obtenir les extrants (charbon de bois durable), de stockage, de transport et de commercialisation incluant plusieurs intermédiaires (les négociants, les grossistes, les détaillants, ...).							
<b>Numérateur :</b>	Nombre de bénéficiaires engagées dans l'amélioration des techniques de carbonisation et de commercialisation de la chaîne de valeur du charbon de bois							
<b>Dénominateur :</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	Homme, Femme, Jeune							
<b>Unité de mesure</b>	Nombre							
<b>Méthode de collecte des données</b>	La collecte des données se fera par le dépouillement des différents rapports de formation et les listes de présence des participants à la formation. Un dispositif Kobo collect sera mis en place pour remonter instantanément les données relatives aux personnes formées							
<b>Outils de collecte</b>	Rapport de formation, liste des présences, Kobo collect.							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers l'AT et les ALE							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>							
	0,00	0,00	20 000,00	80 000,00	120 000,00	150 000,00	190 000,00	190 000,00
	0,00	0,00	5 000,00	20 000,00	30 000,00	40 000,00	50 000,00	50 000,00
	0,00	0,00	3 500,00	15 000,00	20 000,00	30 000,00	35 000,00	35 000,00

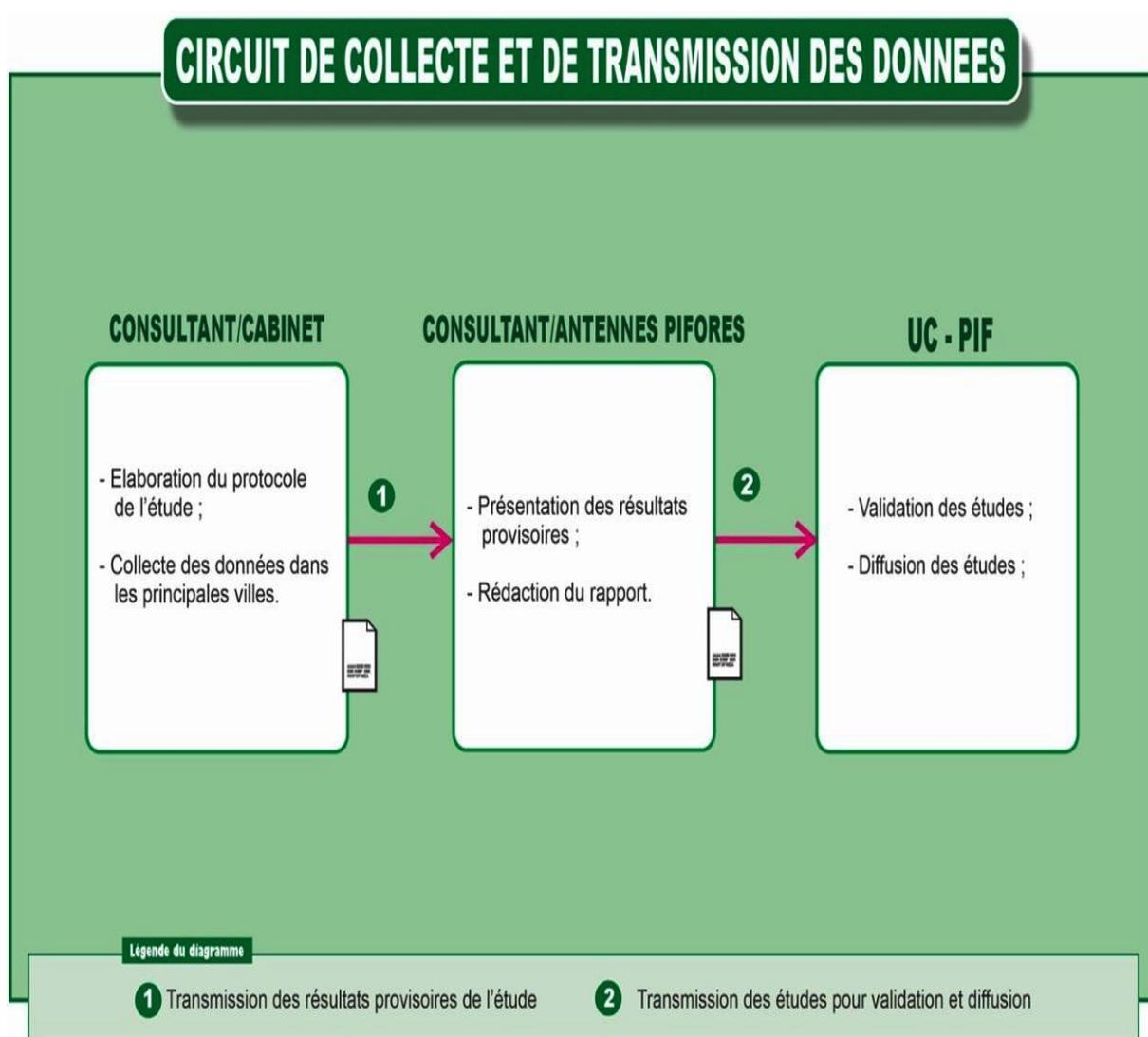
Les indicateurs spécifiques ci-après feront l'objet d'un suivi :

- Nombre des CLD impliqués dans la chaîne de valeur du charbon de bois ;
- Nombre des ménages au sein des CLD impliqués dans la chaîne de valeur du charbon de bois ;
- Nombre de fermiers privés dans la chaîne de valeur du charbon de bois ;
- Nombre de personnes employées dans la chaîne de valeur du charbon de bois ;
- Part du revenu issus des activités de carbonisation améliorée ;
- Volume du charbon de bois produit par les méthodes de carbonisation améliorée ;
- Superficie de la plantation régénérée après carbonisation
- Taux de croissance après coupe.



## Indicateur 15 : Études sur les chaînes de valeur du bois-énergie dans les principaux bassins d'approvisionnement.

<b>Définition/description</b>	Études sur les chaînes de valeur du bois-énergie achevées et diffusées. 5 Provinces (Kwilu, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami) sont concernées par les études à raison d'une étude par Province.							
<b>Numérateur:</b>	Nombre d'études sur les chaînes de valeur du bois-énergie achevées et diffusées							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	Etude							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Cet indicateur sera renseigné à partir de la revue documentaire au niveau national et la collecte des données dans les principales villes concernées par le projet							
<b>Outils de collecte</b>	Rapports d'études							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers l'AT							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	0,00	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

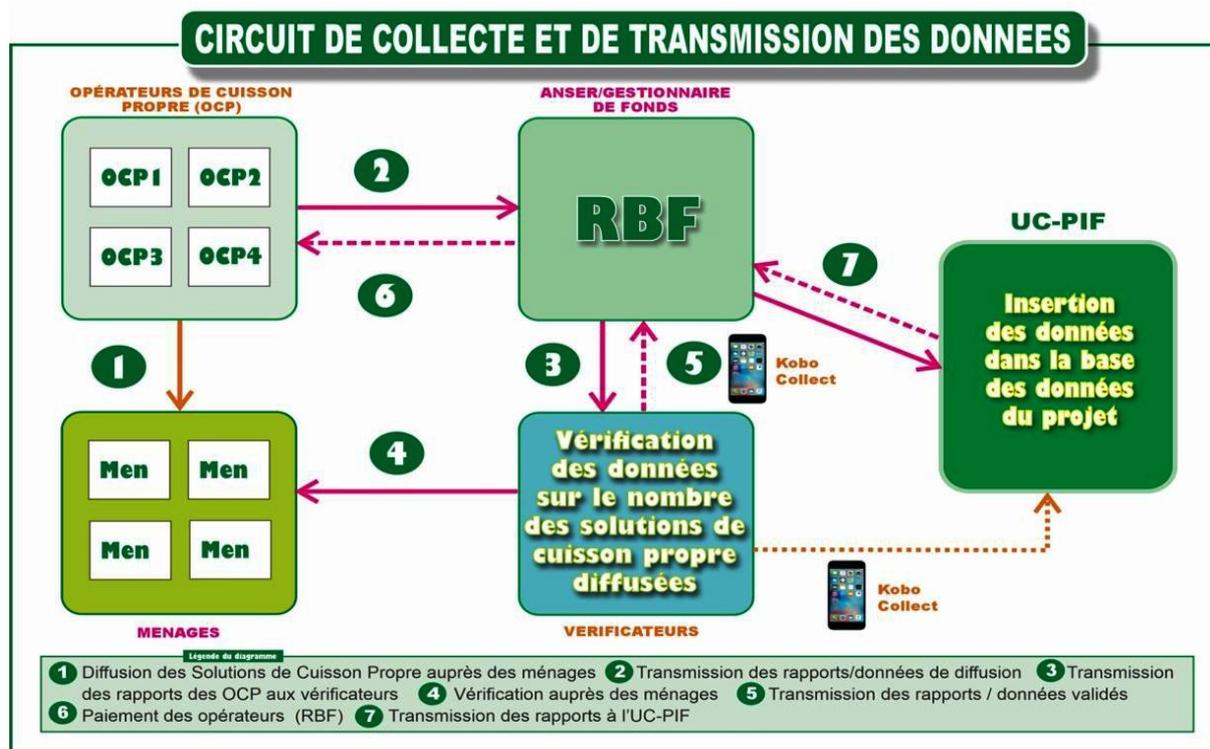


## Indicateur 16 : Ménages équipés de solutions de cuisson propres et efficaces.

<b>Définition/description</b>	Ménages équipés de solutions de cuisson propres et efficaces notamment le Foyers Amélioré, le GPL, etc....							
<b>Numérateur:</b>	N/A							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	Nombre							
<b>Méthode de collecte des données</b>	la collecte des données sera faite par un vérificateur indépendant sur base de la documentation (rapports de vente des opérateurs) et une collecte des informations dans les ménages ayant accédés aux solutions suivant le rapport des opérateurs.							
<b>Outils de collecte</b>	Rapport des opérateurs de cuisson propre, rapport de vérification de terrain, Kobo collect							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers ANSER							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	0,00	100 000,00	200 000,00	300 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00

Les indicateurs spécifiques suivants seront aussi renseignés :

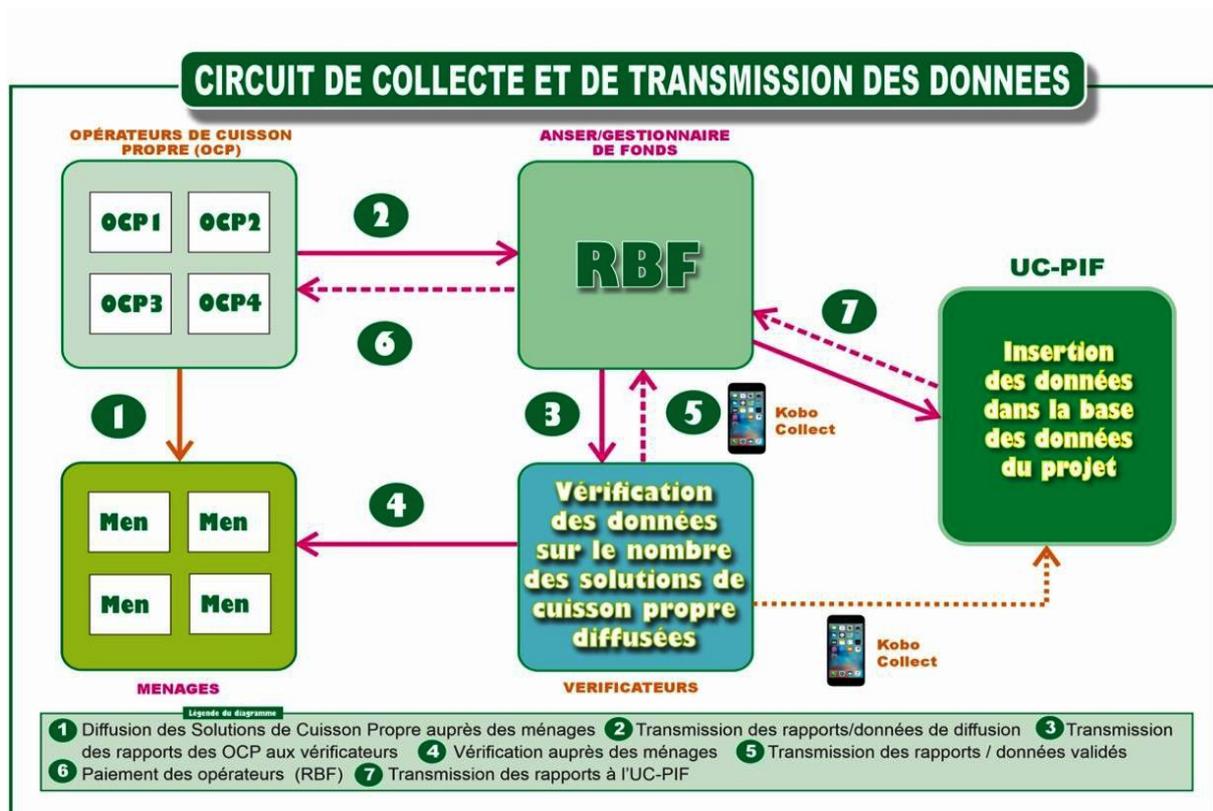
- Genre du chef de ménage ;
- La taille du ménage ;
- Type de solution de cuisson utilisé avant le projet
- Type de solution de cuisson acquis avec le projet ;
- Nombre de solution de cuisson acquis ;
- Prix du type de solution acquis ;
- Revenu du ménage ;
- Part du revenu consacrée aux dépenses avant et après l'accès aux solutions de cuisson propre.



## Indicateur 17 : Pourcentage de ménages équipés de solutions de cuisson propres et efficaces qui sont dirigés par les femmes.

<b>Définition/description</b>	Ménages équipés de solutions de cuisson propres et efficaces qui sont dirigés par les femmes							
<b>Numérateur:</b>	Ménages équipés de solutions de cuisson propres et efficaces qui sont dirigés par les femmes							
<b>Dénominateur:</b>	Nombre total des ménages équipés de solutions de cuisson propres et efficaces							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	%							
<b>Méthode de collecte des données</b>	la collecte des données sera faite par un vérificateur indépendant sur base de la documentation (rapports de vente des opérateurs) et une collecte des informations dans les ménages ayant accédés aux solutions suivant le rapport des opérateurs. Le rapport du vérificateur présentera les données en désagrégeant le genre du chef de ménage (Homme, femme) afin de saisir la part des ménages bénéficiaires dirigés par les femmes.							
<b>Outils de collecte</b>	Rapport des opérateurs de cuisson propre, rapport de vérification de terrain, Kobo collect							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers ANSER							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00

Le dispositif de collecte des données décrit au niveau de l'indicateur 16 permettra de renseigner aussi l'indicateur 17.

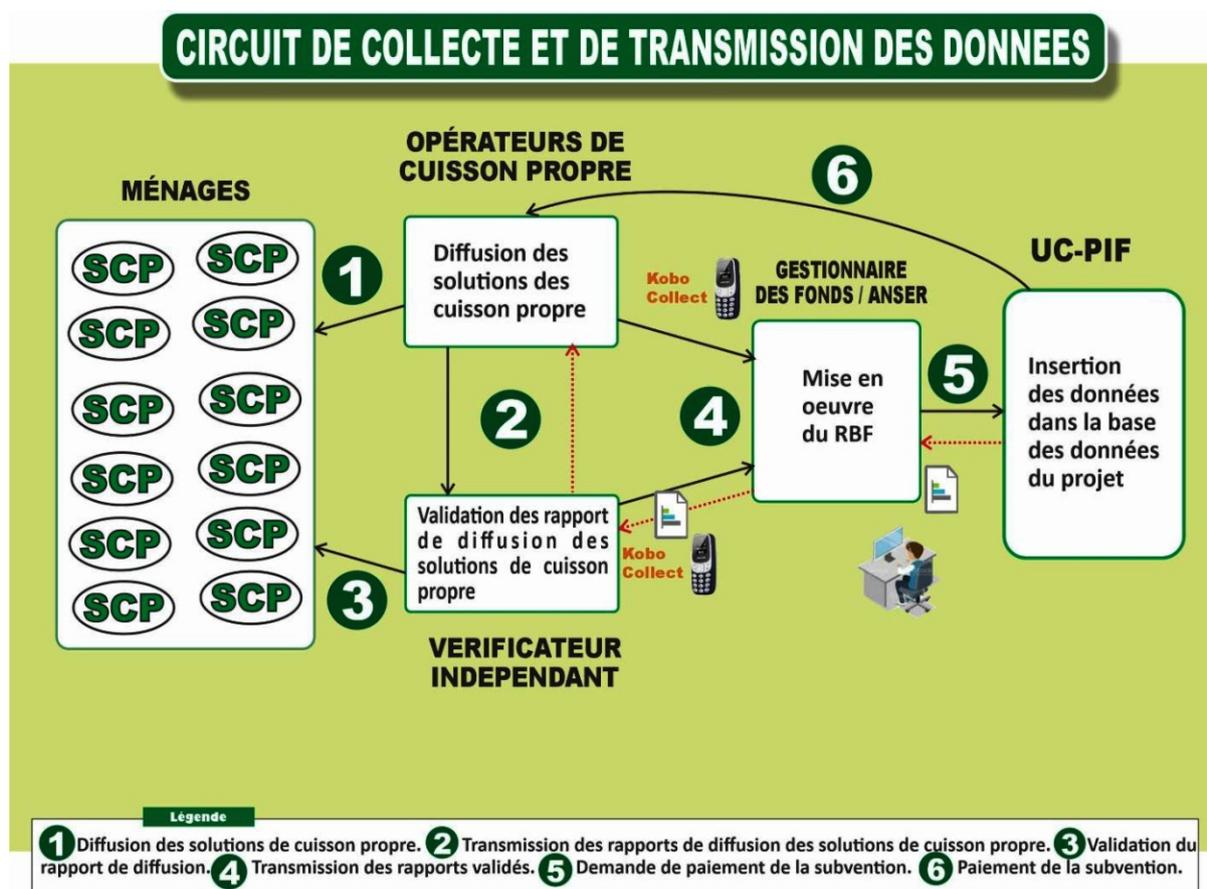


## Indicateur 18 : Montant de financement privé mobilisé par le biais du RBF

<b>Définition/description</b>	Montant du Financement Privé Mobilisé par le biais du Mécanisme RBF. Cet indicateur vise à saisir la contribution apportée par les opérateurs de solutions de cuisson propres (investissements privés) eux-mêmes dans le développement du marché. Le suivi de l'indicateur de financement privé est le prix des foyers*nombre de foyers vendus. En effet, c'est le montant dont le secteur privé a besoin pour se mobiliser en amont afin d'obtenir les résultats escomptés.							
<b>Numérateur:</b>	Montant							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	Montant (USD)							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Revue des rapports du RBF et des opérateurs de cuisson propre							
<b>Outils de collecte</b>	Rapport des opérateurs de cuisson propre, rapport de vérification de terrain							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers ANSER							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	3 200 000,00	6 400 000,00	8 600 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00

L'indicateur spécifique suivant fera l'objet d'un suivi :

- Montant du cout mobilisé par type de solutions de cuissons propres.



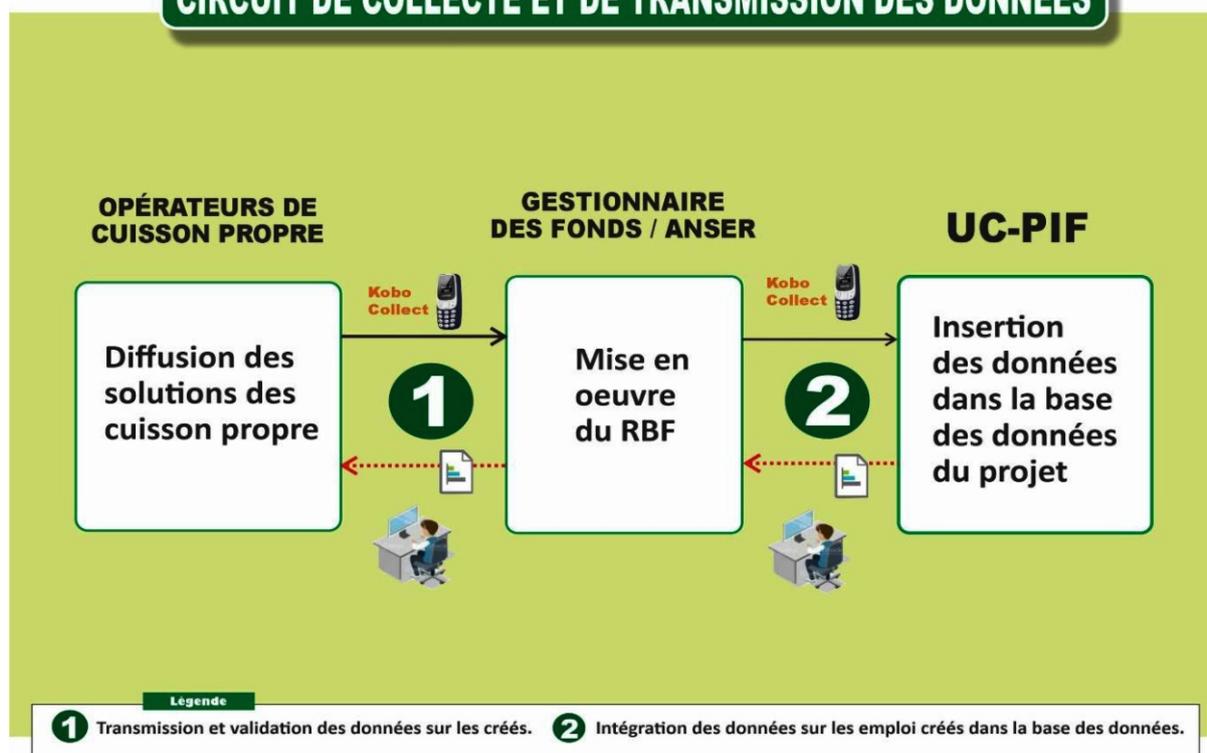
## Indicateur 19 : Emplois supplémentaires créés localement par les opérateurs de cuisson propre.

<b>Définition/description</b>	Cet indicateur vise à comptabiliser le nombre total d'emplois supplémentaires créés à temps plein que le projet a contribué à créer. Compte tenu de l'hypothèse selon laquelle les emplois générés par le projet pourraient être des emplois saisonniers à temps partiel, les heures de travail seront cumulées pour calculer l'équivalent des emplois créés.							
<b>Numérateur:</b>	Nombre d'emplois supplémentaires							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	Homme, Femme, Jeune							
<b>Unité de mesure</b>	Nombre							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Les données relatives aux emplois créés seront collectées à partir des rapports du vérificateur indépendant pour confirmer les données des rapports des opérateurs de cuisson propre.							
<b>Outils de collecte</b>	Rapports du vérificateur indépendants, rapports des opérateurs de cuisson propre.							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers ANSER							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	400,00	800,00	1 200,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00

Les indicateurs spécifiques suivants feront l'objet d'un suivi :

- Nombre d'emplois supplémentaires créés (homme, femme, jeune) ;
- Salaire moyen d'heure pour les emplois créés avant et après projet ;
- Nombre d'heure de travail par semaine/mois.

### CIRCUIT DE COLLECTE ET DE TRANSMISSION DES DONNEES

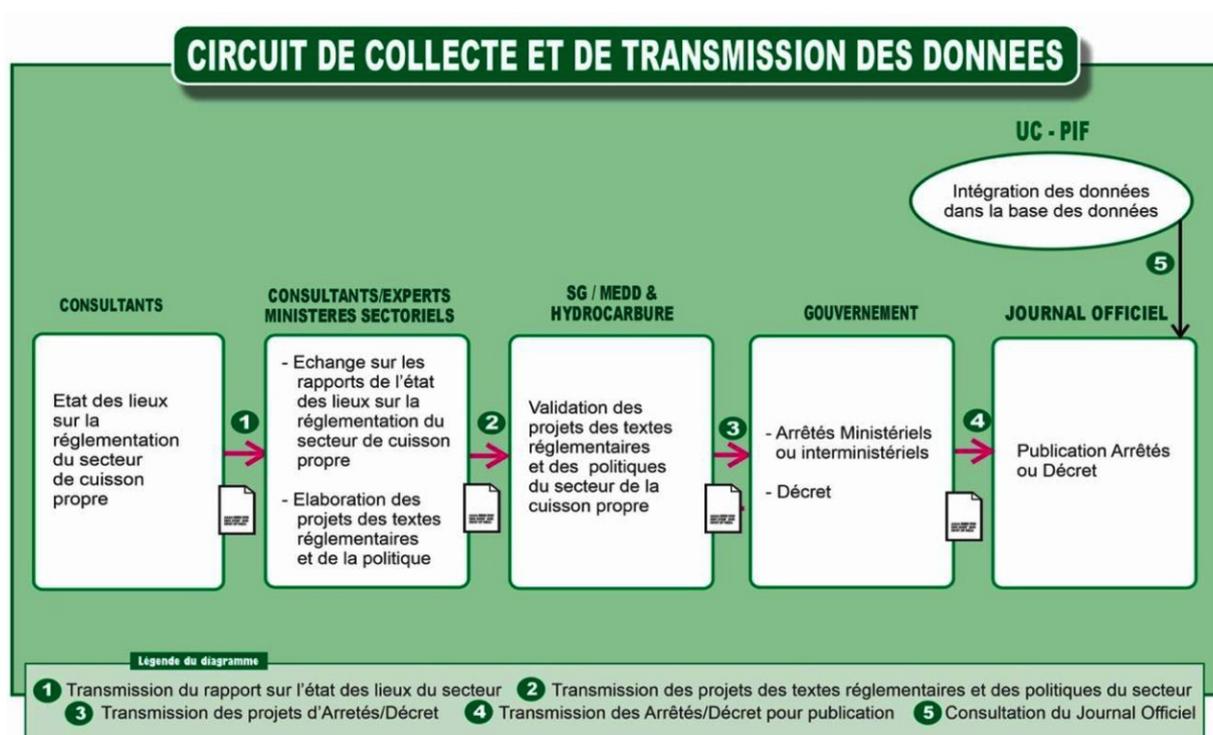


## Indicateur 20 : Politiques et réglementations adoptées par le gouvernement pour soutenir le développement du marché de la cuisson propre.

<b>Définition/description</b>	Politiques et réglementations adoptées par le gouvernement pour soutenir le développement du marché de la cuisson propre. Par politique on attend ici l'ensemble de mesures et stratégies que le Gouvernement met en place pour encourager les ménages à plus utiliser les solutions de cuisson propre afin de lutter contre la déforestation et de réduire les émissions de GES. Par réglementation, on entend ici l'ensemble des textes de lois (Arrêté, Décret) pris pour accompagner la mise en œuvre de la politique.							
<b>Numérateur:</b>	Nombre des politiques et règlementation							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	Arrêté, Décret, Politique							
<b>Unité de mesure</b>	Nombre							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Revue des documents							
<b>Outils de collecte</b>	Journal officiel							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers ANSER							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	0,00	1,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

Les indicateurs spécifiques suivants feront l'objet d'un suivi :

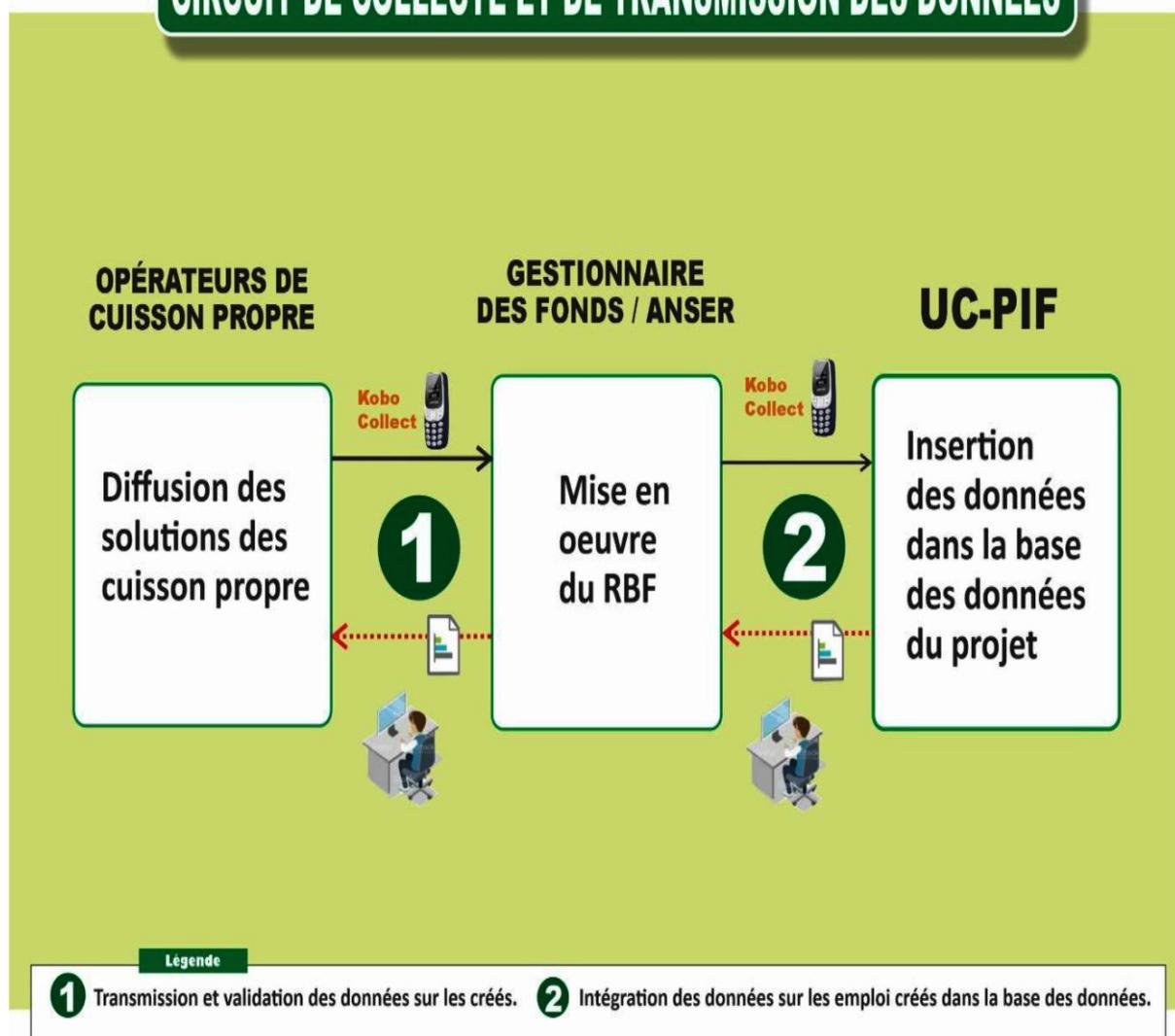
- Textes et loi spécifiques au niveau national ;
- Textes et lois spécifiques au niveau provincial.



**Indicateur 21 : Part des emplois féminins dans les entreprises soutenues.**

<b>Définition/description</b>	Évalue si les opérateurs de cuisson propre participant au RBF emploient un pourcentage minimum spécifié de travailleurs féminins							
<b>Numérateur:</b>	Nombre d'emplois féminins créés dans les entreprises soutenues							
<b>Dénominateur:</b>	Nombre total d'emplois créés dans les entreprises soutenues							
<b>Désagrégation</b>	N/A							
<b>Unité de mesure</b>	%							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Revue des rapports							
<b>Outils de collecte</b>	Rapports des opérateurs							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers ANSER							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00

**CIRCUIT DE COLLECTE ET DE TRANSMISSION DES DONNEES**



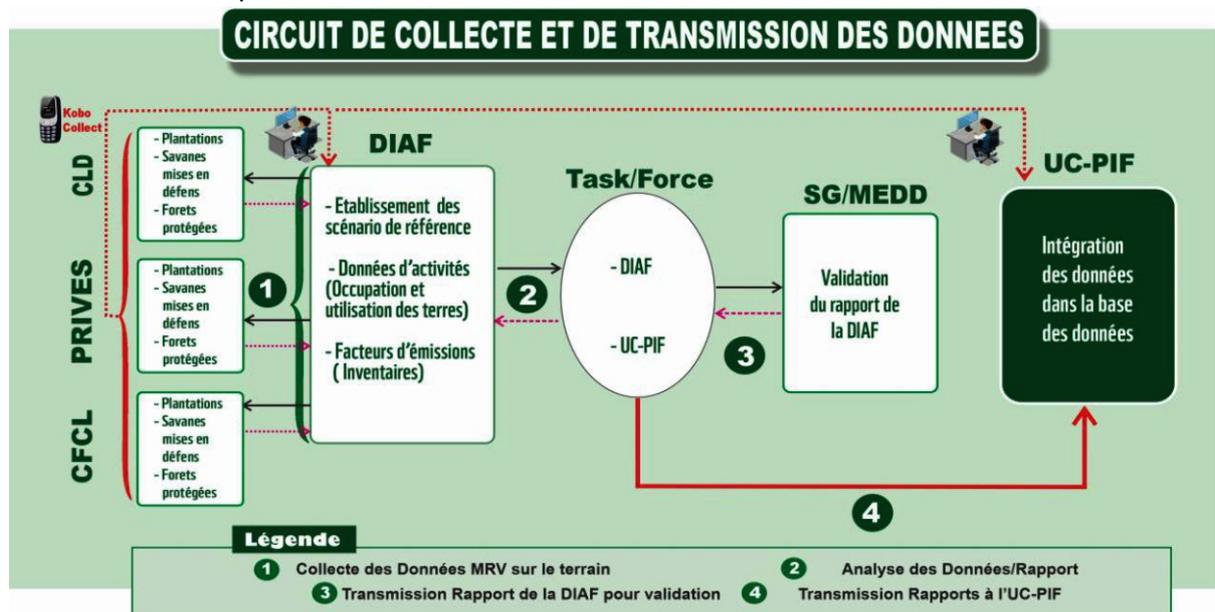
## Composante 4 : Approches améliorées et innovantes du MRV et du financement climatique basé sur les résultats

### Indicateur 22 : Système MRV établi et opérationnel

<b>Définition/description</b>	Mesure les progrès accomplis dans la mise en place du système MRV du Programme. Le système MRV est établi lorsque 1) les données d'utilisation des terres sur les activités du projet sont régulièrement produites et traitées ; 2) Les inventaires multi-ressources sont terminés ; 3) Un système/outil informatique est développé et prend en charge les rapports, 4) Des procédures opérationnelles standard sont développées pour le système, et 4) Les utilisateurs sont formés et gèrent le système MRV.							
<b>Numérateur:</b>	N/A							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	OUI ou NON							
<b>Unité de mesure</b>								
<b>Méthode de collecte des données</b>	Étant donné que le projet a appelé à appuyé le Ministère dans l'opérationnalisation du système MRV national, le projet procédera à la revue du rapport MRV produit par la Direction du Développement Durable (DDD) afin d'alimenter cet indicateur. En effet, un protocole de collaboration sera signé avec le projet dont l'un des livrables est le « <b>Rapport sur le MRV</b> ».							
<b>Outils de collecte</b>	Rapport sur le MRV du pays produit par la Direction du Développement Durable du Ministère de l'Environnement.							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers la DIAF							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Les indicateurs spécifiques suivants seront suivi dans le cadre du MRV :

- Les données d'utilisation des terres sur les activités du projet sont produites ;
- Les inventaires multi-ressources sont réalisées ;
- Manuel des procédures opérationnelles standard du système MRV est développé ;
- Nombre de personnes formés sur le MRV.

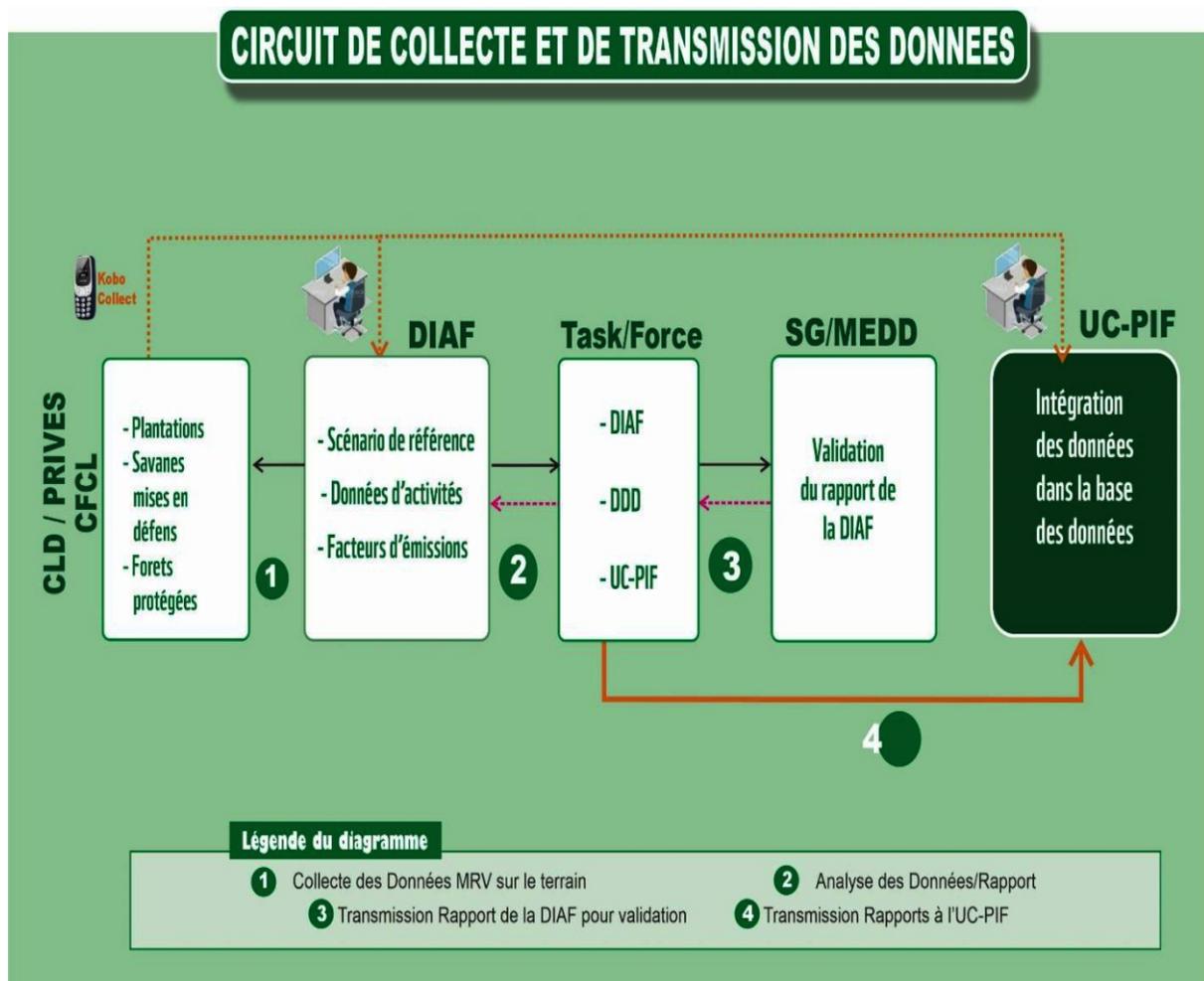


## Indicateur 23 : Rapport de suivi des GES préparés.

<b>Définition/description</b>	Il s'agit des rapports de suivi produit au niveau juridictionnel et qui rendent également compte des résultats des activités au niveau du projet, le cas échéant.							
<b>Numérateur:</b>	Nombre de rapport de suivi de GES préparé							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	OUI ou NON							
<b>Unité de mesure</b>	Nombre							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Les données sur le GES seront collectées à travers les missions d'inventaires de gaz effet des serres qui seront conduites par les experts de la Direction du Développement Durable (DDD) au niveau des différentes Provinces dans le cadre du protocole de collaboration qui sera signés pour lesquels un des livrables est le « <b>Rapport de Suivi des GES</b> »							
<b>Outils de collecte</b>	Rapports juridictionnels de suivi de GES							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers la DDD							
<b>Fréquence de collecte</b>	Tous les deux ans							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

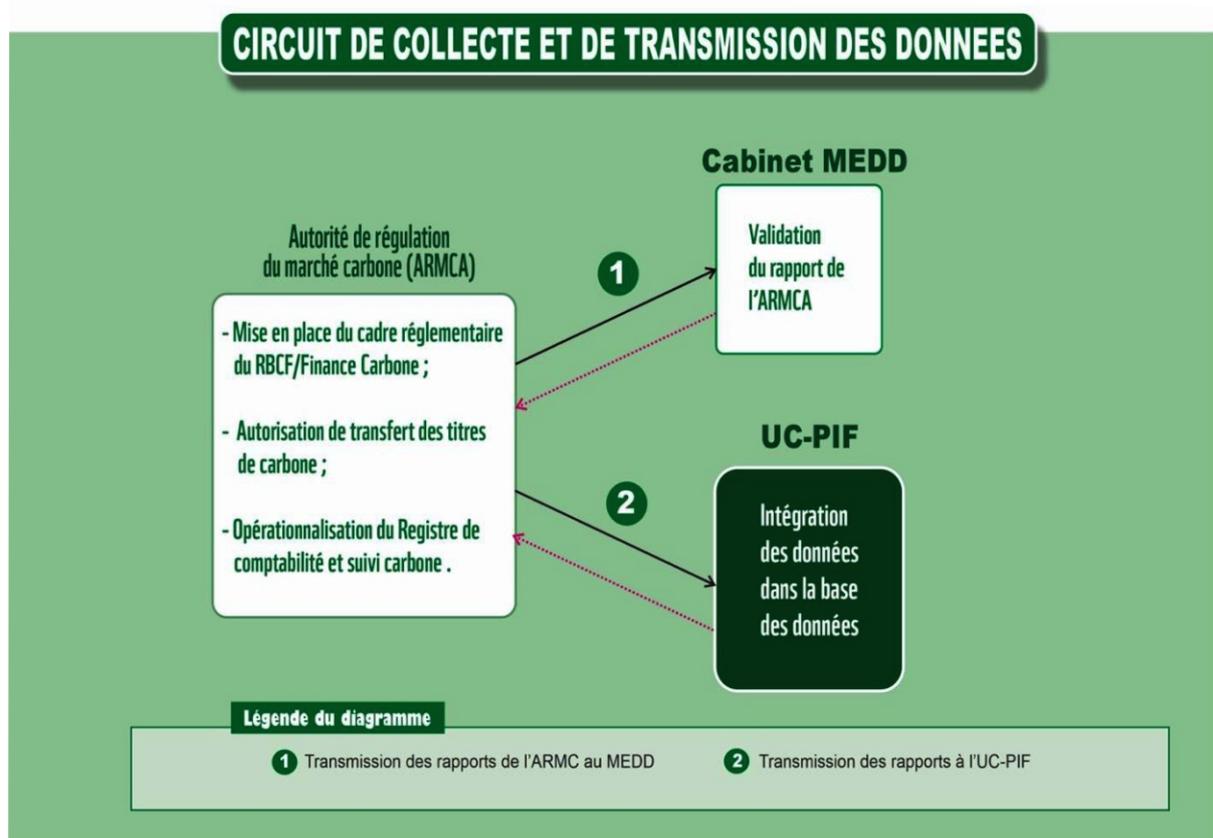
L'indicateur spécifique suivant feront l'objet de suivi dans le cadre de cet indicateur :

- Part du projet dans la réduction des GES comptabilisée dans la CDN.



## Indicateur 24 : Cadres nationaux pour le RBCF établis et opérationnels.

	Les cadres nationaux du RBCF/finance carbone sont considérés comme établis et opérationnels lorsque 1) Une Autorité est mandatée et opérationnelle pour administrer les mécanismes au niveau national ; 2) La base réglementaire est en place pour approuver et autoriser les investissements et permettre le transfert des titres carbone, et 3) Un registre de comptabilité/suivi du carbone est opérationnel.							
	Cet indicateur est considéré satisfait si 1) les animateurs de l'autorité de sont désignés, 2) si le pays adopte un texte des lois sur la finance climatique et marché de carbone basé sur les résultats et 3) si le registre de comptabilité/suivi carbone publie régulièrement les informations relatives au marché carbone.							
<b>Définition/description</b>								
<b>Numérateur:</b>	Nombre de rapport de suivi de GES préparé							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	OUI ou NON							
<b>Unité de mesure</b>	Nombre							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Les données sur l'état d'avancement de cet indicateur seront collectées grâce à la revue du rapport d'activité que produira l'autorité de régulation du marché carbone qui est un livrable du protocole de collaboration qui sera signé avec le projet.							
<b>Outils de collecte</b>	Rapport d'activité de la CN-REDD/ l'Autorité de Régulation du Marché Carbone du MEDD							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers l'Autorité de Régulation du Marché Carbone							
<b>Fréquence de collecte</b>	Tous les deux ans							
<b>Référence</b>	<b>Baseline</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI



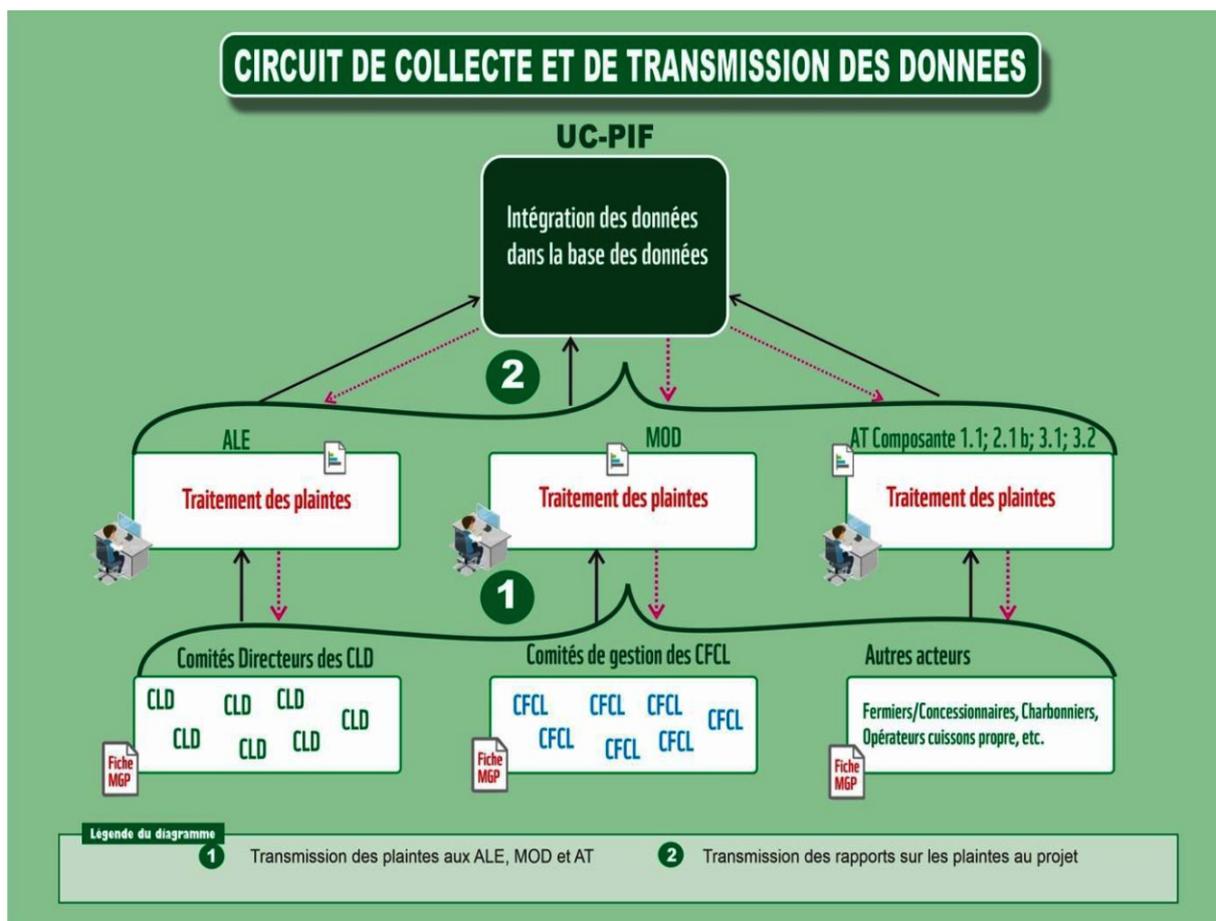
## COMPOSANTE 5 : Mise en œuvre et suivi et évaluation du projet

### Indicateur 25 : Grievs enregistrés concernant les activités du projet sont traités.

<b>Définition/description</b>	Mesure l'efficacité du MGP							
<b>Numérateur:</b>	Nombre des griefs traités.							
<b>Dénominateur:</b>	Nombre des griefs enregistrés.							
<b>Désagrégation</b>	Bantous et PA							
<b>Unité de mesure</b>	Pourcentage							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Analyse des données du S&E du projet							
<b>Outils de collecte</b>	Le Mécanisme de Gestion des Plaintes du projet							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers l'ALE, MOD, AT et autres prestataires							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	90	90	90	90	90	90	90

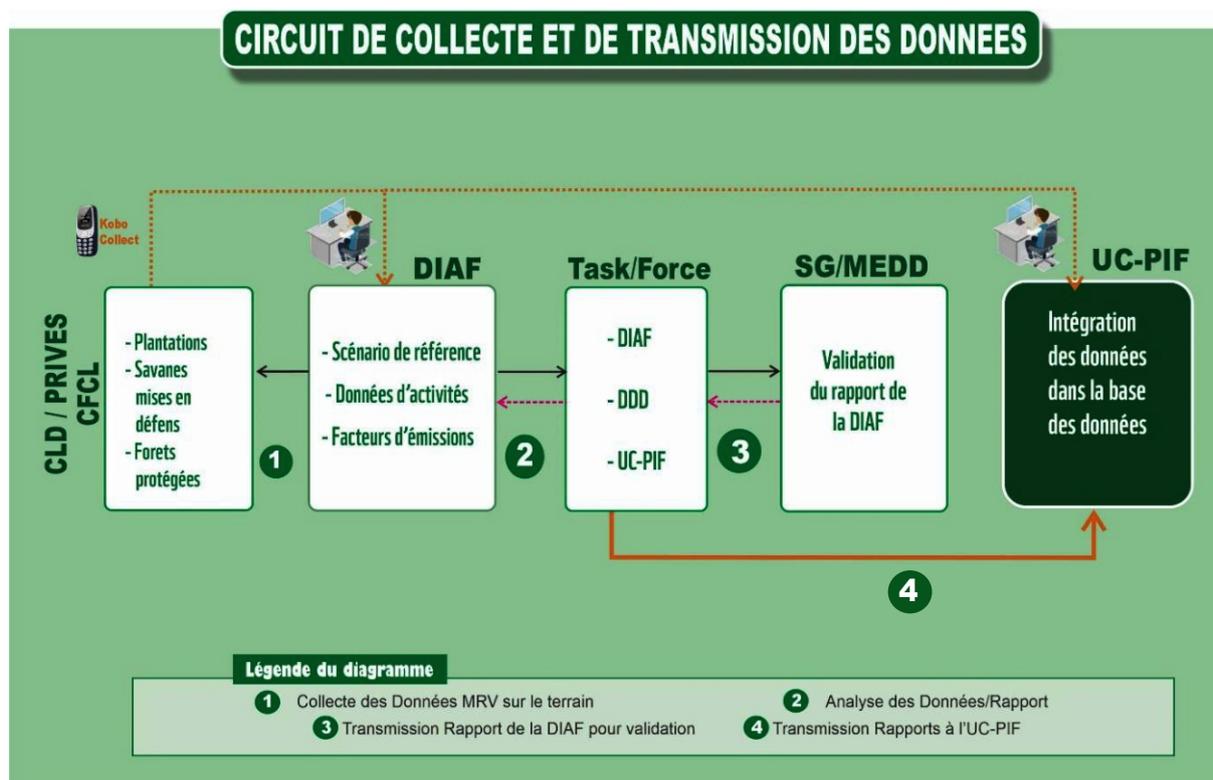
Les indicateurs spécifiques suivants feront aussi l'objet de suivi :

- Plaintes reçues ;
- Plaintes résolues et en cours de résolutions ;
- Plaintes traitées ayant l'objet d'un recours.



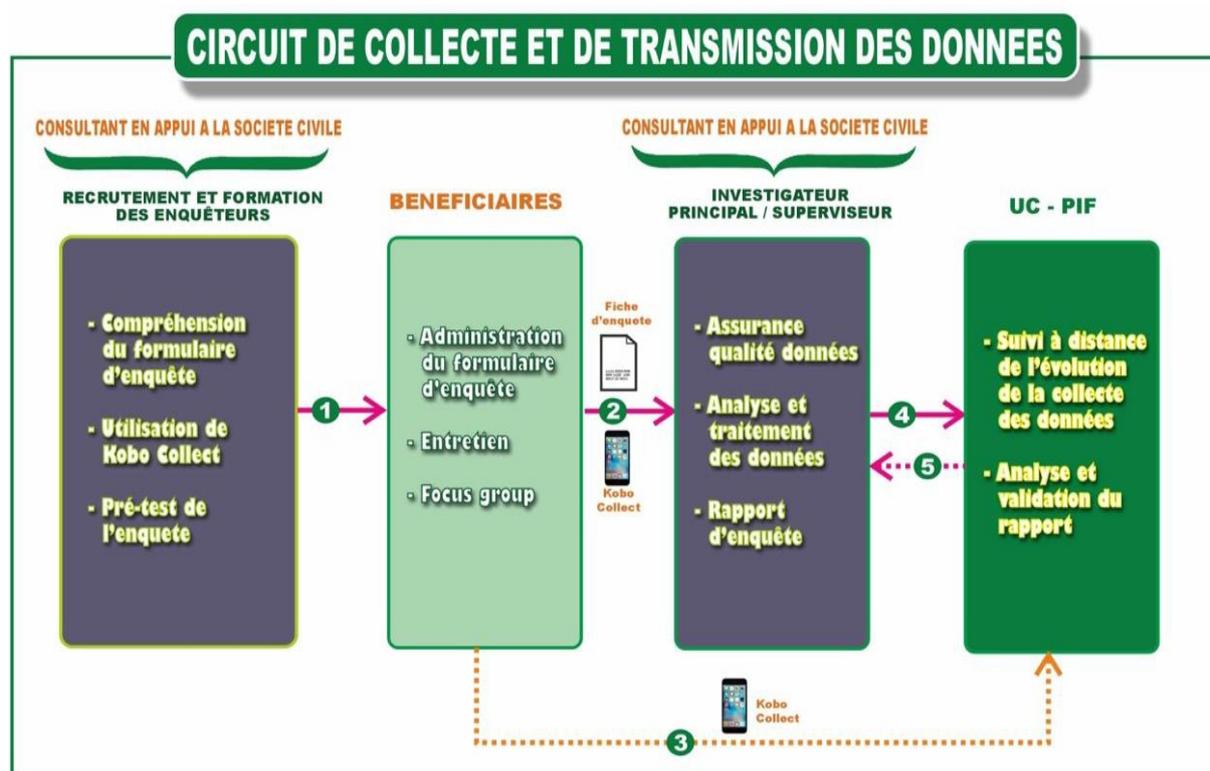
## Indicateur 26 : Émissions de GES réduites, séquestrées et évitées.

<b>Définition/description</b>	Cet indicateur mesure le volume des émissions de CO2 réduites, évitées et séquestrées comme étant le résultat des activités (paysages forestiers et cuisson propre) du projet dans les zones ciblées.							
<b>Numérateur:</b>	Volume d'émissions réduites, séquestrées et évitées							
<b>Dénominateur:</b>	N/A							
<b>Désagrégation</b>	NA							
<b>Unité de mesure</b>	Tonne métrique							
<b>Méthode de collecte des données</b>	En plus de l'outil EXACT qui sera utilisé pour estimer le bilan carbone Ex-Ante; les données relatives aux émissions seront collectées à la suite de l'analyse du rapport d'estimation d'émissions séquestrées ou évitées liées aux investissements du projet (paysager, cuisson propre) produit par la DIAF et la DDD dans le cadre des protocoles de collaborations que ces directions signeront avec le projet. Ledit rapport constitue un livrable du projet. Pour les émissions, des placettes échantillons seront placées dans les différentes pour déterminer les facteurs d'émissions qui seront multipliés par les superficies plantées afin de déterminer les absorptions. Pour ce qui est des émissions évitées, on partira des scénarios de référence afin d'évaluer le niveau d'émissions sans projet qui sera comparé au niveau d'émissions avec la présence du projet. Par rapport aux solutions de cuissons propre, le CERERK partant du protocole de collaboration qu'il signera avec le projet, mettra à disposition les données relatives aux émissions évitées après la certification des foyers améliorés							
<b>Outils de collecte</b>	Rapport MRV et les images satellitaires							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF à travers la DIAF et la DDD							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	2 000 000,00	17 000 000,00	27 000 000,00	33 000 000,00	38 500 000,00	38 500 000,00	38 500 000,00



## Indicateur 27 : Part des bénéficiaires dans les zones du projet satisfaits du soutien et des services apportés par le projet.

<b>Définition/description</b>	Mesure la satisfaction de la population bénéficiaire dans l'ensemble des composantes, qui se déclare satisfaite de l'aide et des services reçus dans le cadre du projet							
<b>Numérateur:</b>	Nombre des bénéficiaires dans les zones du projet ayant déclarés être satisfaits du soutien et des services apportés par le projet							
<b>Dénominateur:</b>	Nombre des bénéficiaires dans les zones du projet							
<b>Désagrégation</b>	Homme, Femme, PA							
<b>Unité de mesure</b>	Pourcentage							
<b>Méthode de collecte des données</b>	Enquêtes auprès bénéficiaires ventilées par âge, sexe. L'enquête portera i) sur la qualité de l'encadrement technique apporté par les ALE, les Assistants techniques et le MOD, ii) l'approche de mise en œuvre du projet, iii) la nature d'activités proposées, iv) sur le rythme du versement, v) l'impact sur l'amélioration des moyens d'existence, vi) l'appropriation du projet, etc...							
<b>Outils de collecte</b>	Rapports d'Enquête							
<b>Responsable de collecte</b>	UC-PIF en collaboration avec une organisation de la société civile							
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle							
<b>Référence</b>	Baseline	1	2	3	4	5	6	7
	0,00	40,00	50,00	60,00	65,00	70,00	70,00	70,00



## IV. Outils de Suivi-Évaluation

Dans le cadre du PIFORES, les outils de suivi-évaluation ci-après seront utilisés :

- a) **La matrice du cadre logique** : Elle précisera la logique d'intervention du projet. Le PIFORES ayant plusieurs composantes, des sous cadres logiques seront élaborés par composante et certains indicateurs seront formulés en vue de mesurer l'impact réel du projet.
- b) **Le manuel de suivi et d'évaluation (S&E)** : un outil essentiel qui détaille la description de chaque indicateur, la méthodologie de suivi, les processus de collecte de données et leur flux de travail pour un suivi et une évaluation efficace du projet. Ce manuel servira de guide standard pour toutes les activités de S&E, garantissant la cohérence et la qualité des données collectées.
- c) **Les rapports d'activités** : Les rapports d'activités mensuels permettent de suivre de façon continue l'évolution des différentes activités. Tout aussi, ils permettent de confronter cette évolution avec les différentes planifications consignées dans les Plans de Travail Annuel et Budgétisés. Le rapport d'activité annuel dressera le bilan des activités mises en œuvre durant l'année. Une évaluation des différents rapports permettra de ressortir les faiblesses et les limites auxquelles le projet fait face. Des mesures correctrices permettront de transformer les différentes faiblesses en forces.
- d) **Les rapports d'avancement trimestriels et semestriels** : dressent l'état d'avancement du projet dans son ensemble. Ils permettent de faire l'état d'avancement des activités, des contrats passés, des marchés livrés et de la performance des différents points focaux. S'appuyant sur les rapports mensuels, ils permettent de dresser l'état du projet à une période donnée.
- e) **Les réunions d'évaluations hebdomadaires de l'UC-PIF** : Elles permettent d'apprécier la mise en œuvre des plans de travail hebdomadaires du personnel permanent à l'Unité de Coordination du Projet. Les conclusions de ces rencontres servent à améliorer la performance de l'ensemble du staff.
- f) **Les rencontres trimestrielles entre l'Unité de Suivi-Évaluation et les points focaux des Antennes du PIFORES et des ALE/MOD/AT** : Ces rencontres se feront par entité, elles permettront d'élaborer le plan de travail trimestriel opérationnel de chaque entité et surtout et d'évaluer la mise en œuvre du plan de travail à la fin du trimestre précédent. Ces rencontres serviront aussi de cadre de réflexion pour la mise en œuvre des différentes activités. Ainsi des approches visant à faciliter la mise en œuvre des activités pourraient être définies durant ces rencontres.

g) **Le Logiciel de suivi (version web)** : Il sert à suivre au jour le jour l'état d'avancement du projet dans son ensemble. Ceci permet de comparer les rapports périodiques à l'état d'avancement des activités.

h) **Le tableau de bord** : En tant que partie intégrante du logiciel de suivi, il fournit une vue d'ensemble et une vue en temps réel des performances du projet. Il présente visuellement les données clés et les indicateurs de performance, facilitant une prise de décision rapide et éclairée.

**Tableau (i) : Fiches de collecte des données pour chaque composante**

N°	Composantes	Fiches/Instruments de collecte
1	Composante 1. Amélioration de la planification de l'utilisation des terres et de la gouvernance pour la gestion des ressources naturelles dans certaines zones du projet	Fiches de suivi du processus d'Aménagement du Territoire (Pour les PSAT par exemple, PV d'Obtention du CLIP, PV de création de CLD, Fiche de collecte des informations de base de base, PV de la cartographie participatives, les Affectation des terres et PV Validation du PGRN) ; Fiche de suivi des activités des renforcement des capacités des ST ; Fichiers cartographiques Plateforme WEB (en cours de mise en place) ; Etc...
2	Composante 2. Développement des chaînes de valeur agroforestières et forestières pour la gestion durable des paysages et l'amélioration des moyens de subsistance	Fiche de suivi des pépinière et plantations ; Fiche de suivi de mise en défens de savane et protection des forêts ; Fichiers cartographiques des plantations réalisées Télé-détection ; Fiche des travaux infrastructures Plateforme WEB ; Etc..
3	Composante 3. Développement de chaînes de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace	Fiche de suivi du développement de chaînes de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace (Suivi de la formation des charbonniers ; Fiche de suivi de formation sur des techniques de carbonisation ; Suivi de la subvention à l'innovation aux entreprises locales ; Plateforme WEB; Etc..
4	Composante 4. Approches améliorées et innovantes de la mesure, de la notification et de la vérification et du financement climatique axé sur les résultats	Fiches de suivi MRV (Suivi du développement du système MRV) ; Fiche de suivi des activités de renforcement des capacités sur le MRV ; Fichiers cartographiques ; Plateforme WEB Télé-détection ; Etc..
5.	Composante 5 : Gestion, Suivi-Évaluation	Fiche de réclamation (MGP) ; Fiche de collecte des données sur la satisfaction des bénéficiaires

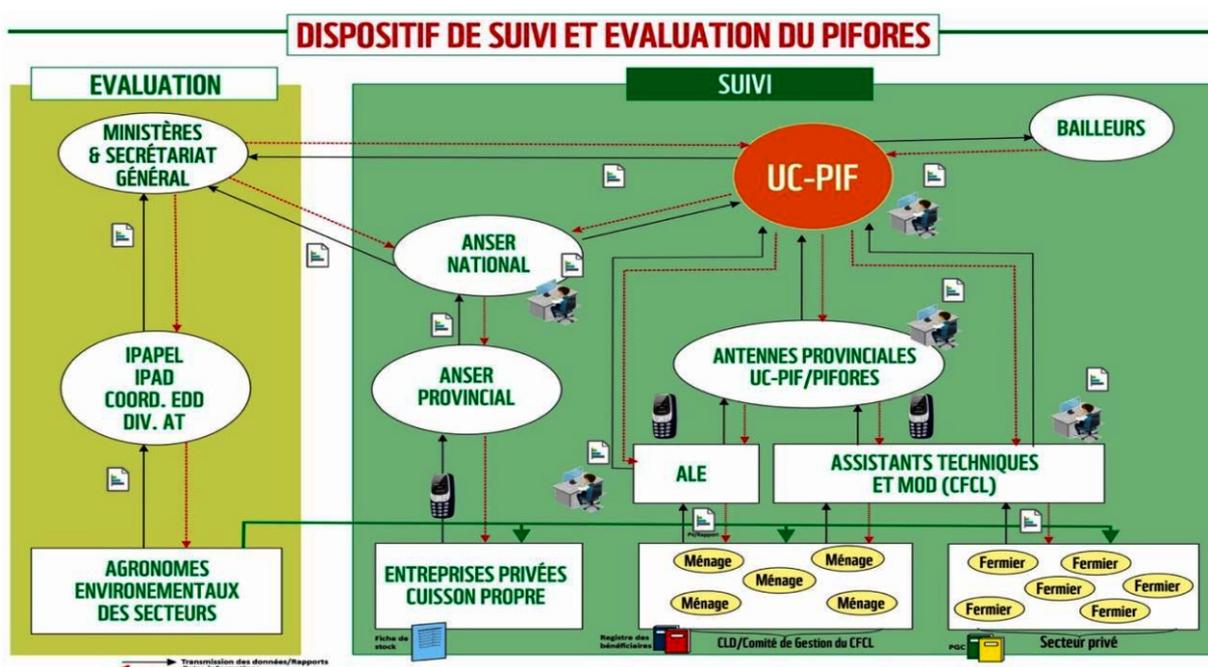
## V. Gestion et diffusion des données

Les informations issues de l'analyse des données devraient être validées au préalable à l'interne à chaque niveau des équipes du projet pour s'assurer de l'objectivité des analyses et de la pertinence et l'utilité des informations à diffuser. Cette validation interne peut se faire par l'institution de rencontres spécifiques de suivi-évaluation.

En raison de la taille du projet, suivant le modèle utilisé lors des opérations antérieures (PGAPF), une base des données géographiques sera conçue et liée au Système d'Information Géographique (SIG) pour interagir directement avec toutes les parties prenantes au projet (ALE/MOD/AT). La gestion des données géographiques permettra de fournir au projet des évidences quant à la mise en œuvre des activités sur le terrain. Le SIG permettra notamment de localiser les activités et les réalisations du projet afin de s'assurer que les activités prévues sont réellement réalisées dans les sites (zones) identifiés, en termes de Province, Territoire, Secteur, Groupement, village ou terroir villageois. Il permettra également de valider les données cartographiques des PPAT, des PSAT, du cadastre des terres rurales testé par la CONAREF dans une Province pilote dans le cadre de la mise en place des outils du SIF, de l'Agroforesterie et de la reforestation, de la restauration et la protection du paysage, de la foresterie communautaire, et de la réhabilitation des routes ainsi que d'effectuer le suivi des paysages à travers la télédétection (espaces mis en défens), et d'assurer le suivi du mécanisme des PSE à travers le Mobile Data Collection (MDC).

La diffusion des informations validées à l'interne se fera essentiellement sous forme de rapports (trimestriels, semestriels, annuels) selon les canevas spécifiques pour chaque partie prenante. Ces rapports peuvent être présentés en atelier lors des rencontres et sessions selon l'importance du contenu et les besoins de prise de décision. Les plateformes digitales de l'UC-PIF (site web, facebook et twitter)

Figure 1. Dispositif de suivi-évaluation du PIFORES



## VI. Plan de renforcement des capacités des acteurs

Conformément au du document d'évaluation du projet, les équipes des ALE, du MOD, des AT et des services techniques feront l'objet d'un renforcement des capacités sur certaines thématiques clés pour la bonne mise en œuvre des activités :

- Le suivi-évaluation (dispositif du PIFORES, indicateurs des projets, outils de collecte des données, utilisation de Kobo collect) ;
- Le Système d'Information Géographique ;
- L'aménagement du Territoire (AT) ;
- Nouveau cadre environnemental et social ;
- Suivi environnemental et social
- Santé et sécurité au travail ;
- Sécurité routière
- Le Mécanisme de gestion des plaintes ;
- Les Aspects VBG ;
- L'Approche GALS ;

Tableau (ii) : Chronogramme de renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre

Thématique	Bénéficiaires	2024		2025			
		T3	T4	T1	T2	T3	T4
Suivi-Évaluation, SIG, AT, Gestion des risques environnementaux, Communication	ALE						
Suivi-Évaluation, SIG, AT, Gestion des risques environnementaux, Communication	AT						
Suivi-Évaluation, SIG, AT, Gestion des risques environnementaux, Communication	MOD						
Approche GALS et VBG	CLD/ALE/MOD						
Encadrement et suivi des travaux HIMO	CLER/ALE/MOD						

## VII. Budget des activités de Suivi-Évaluation.

#	Activités	Montant
1	Renforcement des capacités des ALE sur le processus de structuration des communautés, Aménagement , Suivi-Évaluation, Gestion des risques, etc...	100 000
2	Renforcement des capacités des équipes des ALE (S&E, SIG, Gestion E&S, etc....) en lien avec les activités communautaires (plantations, conservation CFCL, etc....) <sup>6</sup>	250 000
3	Renforcement des capacités des équipes des ALE (S&E, SIG, Gestion E&S, etc....) y compris l'accompagnement pour l'élaboration des Plans de Gestion des Espaces Contractuels (PGEC) <sup>7</sup>	250 000
4	Évaluation mi-parcours (logistiques, consultants appui et missions)	50 000
5	Mission de suivi indépendant des acteurs de la société civile	74 000
6	COFIL National	200 000
7	COFIL provinciaux	600 000
8	Appui à la supervision MEDD	100 000
9	Missions de supervision suivi et évaluation, SIG, Gestion des risques E&S Coordination Nationale UC-PIF	300 000
10	Missions de supervision suivi des activités par les antennes provinciales	100 000
11	Enquête socioéconomique de base y compris l'enquête sur l'évolution de la situation	1 000 000
12	Enquête de satisfaction des bénéficiaires	250 000
13	Rapport annuel	90 000
	<b>TOTAL</b>	<b>3 364 000</b>

<sup>6</sup> Il s'agira des sessions de renforcement continues

<sup>7</sup> Idem



## Annexs

Annexes 1 : Canevas de rapport de l’ALE (Activités communautaires) ;

Annexe 2 : Canevas de rapport de l’AT (Appui au secteur privé) ;

Annexe 3 : Canevas de rapport du MOD ;

Annexe 4: Canevas de rapport de l’AT en appui au CONAREF ;

Annexe 5 : Canevas de rapport CONARED.





MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



THE WORLD BANK  
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

---

**Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt de la RDC**

Boulevard du 30 Juin, Immeuble ROSONS TOWER

Commune de la Gombe, Kinshasa-RDC

Tél: +243818843278 - 827856777

[ucpif.rdc@gmail.com](mailto:ucpif.rdc@gmail.com)

[www.ucpif.cd](http://www.ucpif.cd)

[www.facebook.com/pifrdc](https://www.facebook.com/pifrdc)

<https://www.linkedin.com/in/ucpifc>

[www.youtube.com/@UC-PIF](https://www.youtube.com/@UC-PIF)

[x.com/ucpifrdc23](https://x.com/ucpifrdc23)

---